

**Gouvernement du Mali  
Ministère des Mines, de  
l'Energie et de l'Eau**

**Gouvernement du Danemark  
Ministère des Affaires Etrangères  
Danida**

**Appui au Secteur Eau Potable, Assainissement et  
Ressources en Eau  
(PASEPARE)  
Phase 1  
2006-2009**

**Version finale**

**Document de Programme**

## Première page

<b>Pays :</b>	Mali
<b>Secteur :</b>	Eau et Assainissement
<b>Titre :</b>	Programme d'Appui au Secteur Eau, Assainissement et Ressources en Eau (PASEPARE)
<b>Agence de tutelle nationale :</b>	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
<b>Date de démarrage :</b>	Décembre 2006
<b>Durée :</b>	3 ans
<b>Budget :</b>	DKK 65 millions (environ 5,7 milliards de FCFA)

**Résumé :** L'objectif de développement du programme est de contribuer à une réduction de la pauvreté au Mali à travers une amélioration de l'accès équitable à eau potable, l'assainissement et l'éducation à l'hygiène, une gestion intégrée des ressources en eau et une gestion plus efficace des investissements au secteur.

Le programme proposé comprendra deux composantes comme suit :

### I. Une composante appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement

Cette composante, logée au niveau national (DNH), aura pour objectif de fournir un appui dans les domaines suivants :

- Développement du PROSEA et des outils relatifs à une approche programmatique tels que le budget programme, le CDMT, un cadre de suivi des activités, développement/révision des stratégies sous-sectorielles du secteur hydraulique, procédures de passation des marchés etc.
- Renforcement de la capacité des structures de la MMEE impliquées dans les activités d'hydraulique notamment les structures déconcentrées qui ont un rôle primordial à jouer par rapport à la décentralisation.
- Renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage décentralisée sur la base des expériences et outils développés et testés dans les zones d'intervention du programme
- Appui à la gestion intégrée des ressources en eau.
- Appui à l'élaboration d'une politique nationale en matière d'assainissement.
- Appui à une plus grande intégration des aspects d'égalité des sexes dans les activités sectorielles et le suivi.

### II. Une composante eau et assainissement décentralisé

L'appui à l'amélioration de la couverture en eau potable et en assainissement sera fourni dans le cadre d'un appui à deux régions. La composante sera réalisée sur la base des orientations stratégiques suivantes: maîtrise d'ouvrage décentralisée avec un appui/contrôle des structures déconcentrées de l'hydraulique, inclusion importante et systématique de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, une approche d'assainissement au sens large dans les grandes agglomérations, l'intégration systématique des aspects d'égalité des sexes dans les activités, contractualisation des travaux et services au secteur privé national et la professionnalisation de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Date :

Date :

## LISTE DES ABREVIATIONS

AEMPS	Appui à l'Elaboration et le Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement (composante du PASEPARE)
AEP	Adduction d'Eau Potable
AES	Adduction d'Eau Simplifié
AFD	Agence Française de Développement
APD	Avant Projet Détailé
APE	Association des Parents d'Elèves
AT	Assistance Technique
AUE	Association d'Usagers d'Eau
BP	Budget Programme
BPO	Budget Programme par Objectifs
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CC	Comité de Coordination
CDI	Centre de Documentation et d'Informatique
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CP	Comité de Pilotage
CPS	Cellule de Planification et Statistique
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	Conseiller Technique
DAF	Direction Administrative et Financière
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DKK	Couronnes Danoises
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DRHE	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie
DRACPN	Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
EAD	Eau et Assainissement Décentralisé (composante du PASEPARE)
EDM	Energie du Mali
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIRENS	Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Niger Supérieur
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
HM	Homme-Mois
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
ME	Ministère de l'Education
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MMEE	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
MPAT	Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MSP	Ministère de la Santé Publique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAGIRE	Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PASEPARE	Programme d'Appui au Secteur eau Potable, Assainissement et Ressources en Eau

PDSEC	Plans Communaux de Développement Social, Economique, et Culturel
PE	Point d'eau Equivalent
PEM	Point d'Eau Moderne
PHAST	Participatory Hygiene and Sanitation Transformation
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNAEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PRODEC	Programme d'Appui à l'Education
PROSEA	Programme Sectoriel Eau et Assainissement
PTF	Partenaire Technique et Financier
SARAR	Self-esteem, Associative Strength, Resourcefulness Action Planning and Responsibility
SIGMA	Système Informatique de Gestion des ressources en eau du Mali

## TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION .....	1
2. DESCRIPTION DU SECTEUR .....	2
2.1. Le secteur eau et assainissement dans le CSLP .....	2
2.2. Le secteur eau.....	2
2.2.1 Politiques et stratégies.....	2
2.2.2 Le cadre législatif et réglementaire .....	5
2.2.3 Le cadre institutionnel.....	6
2.2.4 Brève caractéristique du sous-secteur approvisionnement en eau potable .....	9
2.2.5 Financement des activités d'eau potable.....	13
2.3 Le secteur Assainissement .....	15
2.3.1 Politiques et stratégies du secteur .....	15
2.3.2 Cadre institutionnel du secteur.....	15
2.3.3 Financement du secteur.....	18
2.3.4 Couverture en latrines .....	19
2.3.5 Le secteur privé et associatif.....	20
2.4 Aspects transversaux du secteur .....	20
2.4.1 Egalité des sexes dans le secteur.....	20
2.4.2 Environnement .....	23
2.4.3 Démocratisation et droits de l'homme .....	24
2.5 Thèmes prioritaires .....	25
2.5.1 Conflits dans la région .....	25
2.5.2 La situation des enfants.....	26
2.5.3 VIH/SIDA .....	26
3. LE PROGRAMME .....	28
3.1 Objectifs du programme.....	28
3.2 Aperçu du programme .....	28
3.3 Stratégies .....	30
3.3.1 Vers une approche programme .....	30
3.3.2 Zones et domaines d'intervention .....	31
3.3.3 S'appuyer sur les stratégies nationales.....	33
3.3.4 S'intégrer dans processus de décentralisation et de déconcentration .....	34
3.3.5 Intégrer l'assainissement pleinement dans les activités .....	35
3.3.6 Assurer la pérennisation des investissements .....	37
3.3.7 Appuyer le processus GIRE.....	37
3.3.8 Assurer une contribution nationale au programme .....	38
3.3.9 Utilisation des circuits financiers nationaux .....	40
3.3.10 Intégration des aspects d'égalité des sexes dans le programme.....	40
4. COMPOSANTES .....	42
4.1 Composante AEMPS .....	42
4.2 Composante Eau et Assainissement Décentralisé.....	44
5. BUDGET .....	46
6. GESTION ET MONTAGE DU PROGRAMME .....	47
6.1 Introduction .....	47
6.2 Le Comité de Pilotage.....	48
6.3 Cadres de concertation régionaux pour les régions de Sikasso et Mopti .....	48
6.4 Gestion quotidienne des composantes .....	49
6.5 Gestion du programme au niveau de l'ambassade du Danemark .....	49

6.6 Conseiller technique.....	50
6.7 Assistance technique .....	50
6.8 Modifications éventuelles au programme au cours de la première phase.....	50
7. GESTION FINANCIERE.....	51
7.1 Dispositions générales.....	51
7.2 Budgétisation et planification .....	51
7.3 Flux financier .....	52
7.3.1 Flux financier de la composante AEMPS .....	52
7.3.2 Flux financier de la composante Eau et Assainissement Décentralisé .....	53
7.4 Flux financier .....	56
8. SUIVI, REVUES ET EVALUATIONS .....	57
8.1 Indicateurs de suivi .....	57
8.2 Rapports de suivi.....	57
8.2.1 Rapport de démarrage .....	57
8.2.2 Rapports périodiques.....	57
8.3 Revues et évaluations.....	58
8.3.1 Revues annuelles et revues techniques .....	58
8.3.2 Etudes du type "Value for Money" .....	58
8.3.3 Aperçu des revues, évaluations et des rapports périodiques .....	59
9. SUPPOSITIONS, RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES.....	60
9.1 Suppositions .....	60
9.2 Risques majeurs .....	60
9.3 Conditions préalables.....	61
10. PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....	62

#### **Annexes :**

1. Organigramme de la Direction Nationale de l'Hydraulique
2. Termes de Référence pour le Comité de Pilotage du Programme
3. Indicateurs de suivi
4. Les bailleurs de fonds du secteur
5. Organigramme du PASEPARE
6. Description de poste du conseiller technique de la DNH
7. Assistance Technique

## CARTE ADMINISTRATIVE DU MALI



## 1. INTRODUCTION

Suite à une mission prospective au Mali en septembre 2005 et la visite au Mali du Ministre danois de la Coopération au Développement en novembre 2005, le gouvernement danois a pris la décision d'inclure le Mali dans les pays-programmes de la coopération bilatérale danoise.

Une première mission visant à entreprendre un cadrage stratégique de la future coopération a eu lieu en février 2006 au cours de laquelle les domaines de coopération pour la période 2007-2011 ont été convenus, y compris le secteur eau et assainissement.

Au cours de trois missions qui se sont déroulées en 2006, le *Programme d'Appui au Secteur Eau Potable, Assainissement et Ressources en Eau* a été formulé par une équipe de consultants en concertation avec les autorités malientes, notamment la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) et ses deux organes déconcentrés dans les régions de Mopti et Sikasso, à savoir les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie (DRHE). Des discussions de travail ont été tenues avec notamment la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DNACPN) du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA), la Division Hygiène Publique et Salubrité du Ministère de la Santé Publique (MSP) et le Centre National de l'Education du Ministère de l'Education. En outre, des consultations ont été menées avec un nombre de régions et de communes, comités de gestion de point d'eau et ONGs.

En septembre 2006, l'appréciation préalable du PASEPARE s'est déroulée. La présente description de composante a été finalisée en se basant sur les recommandations de cette appréciation préalable.

Le programme comprend deux composantes, à savoir une composante *Appui à l'Elaboration et le Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement (AEMPS)* et la composante *Eau et Assainissement Décentralisé (EAD)*.

La documentation du programme comprend le présent document de programme, décrivant les objectifs, les stratégies, les modalités de réalisation et le suivi/évaluation du programme et deux descriptions de composante. Les descriptions de composante font partie intégrante du document de programme en donnant des détails des stratégies ainsi que le cadre logique détaillé de chaque composante.

## 2. DESCRIPTION DU SECTEUR

### 2.1 Le secteur eau et assainissement dans le CSLP

Les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement sont inscrits dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2007-2011 comme secteurs prioritaires pouvant bénéficier des ressources de l'allégement de la dette. Dans le diagnostic de la pauvreté, le manque d'accès au service public de base est une des principales causes de l'état de pauvreté. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, habitat décent, etc.), que visent entre autres les OMD, contribue au renforcement du secteur social.

Dans le CSLP, le secteur de l'eau figure avec les buts comme suit :

L'objectif du CSLP dans le secteur de l'eau pour la période 2007-2011 est de contribuer au développement du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à la disponibilité de l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau.

Il s'agit surtout de satisfaire les besoins en eau des populations (qualité et quantité) et de diminuer les maladies liées à la consommation des eaux improches afin d'améliorer la qualité de vie.

En matière d'alimentation en eau potable le taux d'accès devra passer de 64,4% en milieu rural en 2005 à 68,4% en 2007 et 73,2% en 2011 ; en milieu urbain de 70,2% en 2005 à 74,2% en 2007 et 79,3% en 2011. Le taux de couverture en matière d'assainissement devra évoluer à 20% en 2010.

Pour réaliser ces objectifs de ce secteur, où la décentralisation prévoit le désengagement de l'Etat de la maîtrise d'ouvrage au profit des collectivités locales, les défis à relever sont relatifs à la poursuite du transfert des compétences prévues et des ressources aux collectivités décentralisées en matière de gestion de l'eau et à l'amélioration de la couverture en eau potable et assainissement.

### 2.2. Le secteur eau

#### 2.2.1 Politiques et stratégies

##### Politique nationale de l'eau

Le Document de Politique Nationale de l'Eau, élaboré dans le cadre des études thématiques de la GIRE, a été validé par un atelier national tenu les 23 et 24 mai 2005 auquel ont participé les représentants des principaux acteurs de l'eau : institutions de l'Etat, collectivités territoriales, partenaires au développement, société civile, presse écrite et audiovisuelle, pays voisins. Il a été adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres le 22 février 2006.

Le document comporte deux parties. La **première partie** est un bilan qui à la suite d'un bref rappel du contexte général du pays, fait le diagnostic de l'état des ressources en eau, de l'état des ouvrages de mobilisation mais aussi de la protection des ressources, de la situation du système d'information sur l'eau en place, décrit les ressources en eau, leur disponibilité suivant les régions et les bassins versants, l'estimation des différents usages de l'eau. La **deuxième partie** énonce, à partir de cette analyse, les principes de la Politique

Nationale de l'Eau, les orientations stratégiques sur lesquelles porteront particulièrement les efforts. Elle présente les éléments de la politique de gestion des eaux que le gouvernement souhaite mettre en place avec la contribution des différents acteurs.

Les orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), notamment retenir l'approche par bassin hydrographique ou système d'aquifère comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation, la gestion et la protection des ressources en eau ;
2. Mettre en œuvre la stratégie d'assainissement et les mesures de protection des ressources en eau ;
3. Mettre en place un système national d'information sur l'eau (SNIEau) ;
4. Favoriser la prise en charge la plus complète possible de l'entretien des infrastructures hydrauliques par des structures de gestion d'usagers ou des opérateurs privés;
5. Promouvoir la participation du secteur privé dans la gestion de l'eau;
6. Donner la priorité à la réhabilitation, à la consolidation des infrastructures hydrauliques dans le souci de rentabiliser ou de valoriser les investissements réalisés ;
7. Rechercher la rentabilité et/ou l'efficacité des investissements ;
8. Rechercher le moindre coût de maintenance et la durabilité des systèmes et ouvrages (AEP, assainissement, barrages, réseaux de surveillance, etc.) ;
9. Réduire les risques liés à l'eau par une meilleure connaissance de ces risques et la mise en œuvre des mesures préventives et améliorer la gestion des situations de crise ;
10. Renforcer les capacités de connaissance, de suivi et d'évaluation du point de vue quantitatif et qualitatif des ressources en eau et de leurs usages ;
11. Favoriser la concertation entre les pays pour les questions liées à la gestion des eaux internationales.

#### Stratégie sectorielle nationale

Une *stratégie nationale pour l'alimentation en eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains* a été adoptée en 2000. Elle constitue la base en termes d'approches de mise en œuvre et de stratégies sur laquelle les projets et programmes doivent être mises en œuvre. La stratégie est accompagnée par un certain nombre d'outils d'aide à la décision tels qu'un guide méthodologique, une base de données des points d'eau (SIGMA), des plaquettes communales et des orthophotoplans.

Cette stratégie est fondée sur un certain nombre de principes comme suit :

- Un désengagement de l'Etat des fonctions opérationnelles notamment de réalisation et de gestion d'ouvrages, et un recentrage de l'Administration sur ses activités régaliennes habituelles, et les fonctions de conseil et de contrôle du service public de l'eau
- Le transfert de compétences de maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales
- L'approche par la demande, c'est-à-dire que les bénéficiaires formulent une demande pour un appui à une infrastructure d'hydraulique rurale et décident du niveau de service souhaité
- La participation financière des bénéficiaires et des collectivités locales à l'investissement initial

- La création d'associations d'usagers disposant de la personnalité juridique, en remplacement des anciens comités de gestion informels
- L'implication du secteur privé et une professionnalisation par rapport à la réalisation, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau potable.

La stratégie et les outils d'accompagnement représentent une base relativement solide permettant d'orienter les interventions sur le terrain dans un cadre décentralisé. Il est à noter qu'une relecture de la stratégie nationale est actuellement en cours (octobre 2006) en vue notamment de revoir les aspects relatifs à la contribution financière à l'investissement initial et la constitution d'un fonds de l'eau (pour plus de détails, voir ci-dessous).

#### Stratégie nationale de maintenance des ouvrages hydrauliques

Une stratégie nationale de maintenance est en cours d'élaboration à la DNH (octobre 2006) sur la base des orientations stratégiques énoncées dans la politique nationale de l'eau.

Une formule de suivi technique et financier par des opérateurs (STEFI) a été développé et mis en œuvre par la DNH mais ne concerne actuellement qu'une soixantaine d'adductions d'eau potable, laissant la grande majorité des AEP sans un suivi/appui régulier.

#### L'absence de certains textes de stratégie

Bien que plusieurs documents permettant de définir le cadre stratégique du secteur aient été adoptés, il reste toujours des textes clefs à développer ou à adopter, notamment une stratégie de suivi et évaluation des ressources en eau et une stratégie d'aménagement hydraulique en zones pastorales.

#### Stratégie GIRE

Le Mali a fait l'option de la GIRE comme approche de gestion durable de ses ressources en eau. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action GIRE font partie intégrante du programme gouvernemental d'activités.

L'objectif global du Plan d'Action National de la GIRE (PAGIRE) est de contribuer à l'amélioration de la gestion durable des ressources en eau, conformément aux orientations définies par le Gouvernement du Mali et sur le plan international.

Le PAGIRE permettra une gestion durable de ses ressources en eau en promouvant :

- Une gestion globale associant l'ensemble des ressources face aux besoins des hommes, des femmes, des jeunes et des couches défavorisées
- Une gestion préservant l'environnement et la qualité de la vie
- Une gestion évitant les gaspillages
- Une gestion conservant dans le temps les moyens mis en œuvre grâce à leur entretien en bon état

En plus, le PAGIRE :

- sera une référence pour le gouvernement et les autres acteurs pour faire face aux problèmes liés à l'eau : sécurité alimentaire, besoins domestiques, énergie, environnement etc.

- aidera les autorités à réaliser un équilibre entre l'utilisation actuelle des ressources en eau et leur conservation pour les générations futures
- fournira un guide pratique sur la manière dont les institutions impliquées dans la mise en valeur et la gestion des ressources en eau peuvent coopérer de façon coordonnée en vue d'une efficience économique, une durabilité environnementale et équité sociale
- sera une feuille de route pour optimiser la contribution de l'eau au développement durable en vue d'atteindre les objectifs du développement du millénaire
- sera un outil essentiel dans la réduction de la pauvreté

Aussi les études thématiques ont été réalisées et ont permis de mieux identifier les contours relatifs à la connaissance, au suivi/évaluation des ressources en eau, au cadre législatif et réglementaire, aux aspects économiques et financiers, aux réformes institutionnelles et aux eaux transfrontalières. Ces études ont aussi permis de faire des propositions concrètes relatives aux politiques et stratégies adaptées à la GIRE, de fournir des éléments du plan d'actions et de suggérer des moyens de développer les capacités.

Le but est de pouvoir présenter pour approbation aux autorités un PAGIRE avant la fin de 2006.

### **2.2.2 Le cadre législatif et réglementaire**

Le *Code de l'Eau* adopté en 2002 jette les bases d'une nouvelle réglementation du secteur et légitime les structures en charge de la gestion des ressources en eau. Il consacre le principe de la domanialité publique de l'eau et de ses utilisations prioritaires, en mettant au premier rang la satisfaction des besoins en eau potable. Il désigne l'Etat comme le gestionnaire principal des ressources hydrauliques et précise les modalités de gestion et de protection des ressources en déterminant les droits et obligations de l'Etat, des collectivités locales et des usagers.

La loi prévoit la création d'un Fonds de Développement de l'Eau ayant pour objet :

1. de sensibiliser le grand public sur la gestion de l'eau potable et la protection des ressources en eau ;
2. d'apporter une assistance technique en vue de renforcer le niveau de connaissance de la mobilisation des ressources en eau dans les zones prioritaires ;
3. d'aider en priorité les collectivités où la participation communautaire est effective, à maintenir en bon état de fonctionnement les ouvrages hydrauliques, les réseaux d'approvisionnement en eau potable des centres périurbains ; et
4. d'apporter une assistance aux programmes d'urgences de création de points d'eau en zones rurales et périurbaines.

Le Fonds de l'Eau n'a pas encore été mis en place et il reste un travail important en vue de son opérationnalisation et en vue d'en assurer une compatibilité avec les principes de la décentralisation.

### **2.2.3 Le cadre institutionnel**

Les acteurs principaux qui concourent au développement du secteur eau sont :

- L'Etat
- Les collectivités territoriales
- Les usagers
- Le secteur privé et les ONG
- Les organismes de financement.

#### **2.2.3.1 Le MMEE et la Direction Nationale de l'Hydraulique**

Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau (MMEE) est l'institution principale pour la gestion des ressources en eau. Il exerce une tutelle statutaire et de principe sur tout le secteur de l'eau à travers principalement la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH).

##### Les attributions

La DNH, service technique de l'Etat placée dans le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, a pour mission générale de mettre en œuvre la politique de l'Etat malien en matière d'hydraulique, qu'il s'agisse de gestion des ressources en eau, d'approvisionnement en eau potable, d'aménagements hydrauliques. La DNH est compétente pour le rural autant que pour l'urbain.

L'ordonnance portant création de la DNH (1999) précise les missions de la DNH comme suit :

« La Direction Nationale de l'Hydraulique a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'hydraulique, la coordination et le contrôle technique des services régionaux, sub-régionaux et des services rattachés qui concourent à la mise en œuvre de ladite politique.

A ce titre, elle est chargée de :

- faire l'inventaire et évaluer le potentiel, au plan national, des ressources hydrauliques
- étudier, contrôler, superviser les travaux de réalisation des ouvrages hydrauliques, et veiller à leur bon état de fonctionnement
- procéder à l'évaluation des projets de développement dans le secteur de l'eau
- participer à la promotion de la coopération sous-régionale dans le domaine de la gestion des ressources en eau. »

Les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie (DRHE) constituant les démembrements déconcentrées de la DNH sont chargées d'assurer :

- le respect des normes et de la réglementation en matière d'approvisionnement en eau potable ;
- la collecte des informations d'ordre géologique, hydrogéologique et socio économique nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'AEP ;
- le contrôle de qualité et de quantité des ressources en eau ;
- l'appui-conseil aux collectivités décentralisées dans la préparation des projets, le contrôle des travaux, le suivi et participation à l'arbitrage dans le domaine de l'exploitation et de la gestion des équipements;

- l'application des critères de sélection des prestataires de services pour les collectivités décentralisées durant toute la période nécessaire à la mise en œuvre des projets et à la gestion des installations;
- l'auto évaluation des projets et la préparation des bilans techniques et financiers semestriels qui permettront de tirer les leçons et d'améliorer les applications.

#### Organisation de la Direction Nationale de l'Hydraulique

Outre la direction et un centre de documentation et d'informatique rattaché directement à la direction, la DNH comprend 5 divisions :

- la Division Hydraulique Urbaine
- la Division Hydraulique Rurale
- la Division Aménagements Hydrauliques
- la Division Inventaire des Ressources Hydrauliques
- la Division Normes et Réglementation.

Il est à noter que la dénomination du Centre de Documentation et d'Informatique prête à confusion du fait que le CDI aujourd'hui en réalité joue outre ses attributions classiques un rôle important dans la coordination et le pilotage du développement d'un budget programme et du PROSEA.

Dans le but de préparer le Plan d'Action National de gestion intégrée des ressources en eau, la DNH a mis en place une cellule GIRE avec un personnel pluridisciplinaire comprenant des spécialistes en ressources en eau, en économie, en environnement et en communication. La cellule GIRE est rattachée à la Division Inventaire des Ressources Hydrauliques.

Un Laboratoire de la Qualité des Eaux est rattaché à la DNH.

Les affaires administratives et financières de la DNH sont exécutées par la Direction Administrative et Financière du MMEE.

Au niveau régional et au niveau du District de Bamako, la DNH est représentée par 9 DRHE et au niveau sub-régional par 19 Services Sub-Régionaux de l'Hydraulique et de l'Energie (SSRHE).

L'organigramme de la DNH est présenté en Annexe 1.

Selon une étude datant de 2004<sup>1</sup>, la DNH recense 214 agents, dont 132 au niveau régional et sub-régional.

En termes de niveau de qualification, les agents se répartissent de la manière suivante :

- |  |      |
|--|------|
| • Ingénieurs, professeurs, cadres supérieurs     | 36 % |
| • Techniciens supérieurs                         | 31 % |
| • Agents techniques, de saisie, d'administration | 17 % |
| • Sans qualification                             | 16 % |

L'étude citée ci-dessus note que la DNH est encore marquée dans la structure de son personnel par son passé de maîtrise d'œuvre et de travaux en régie, qui explique la faiblesse relative de l'effectif de cadres supérieurs et l'importance des agents peu ou pas du tout

---

<sup>1</sup> Programme d'action 2005-2015 pour le renforcement des capacités de la DNH. Novembre 2004.

qualifiés ou qualifiés mais en inadéquation avec leur fonction actuelle. Tandis que les compétences techniques relatives à l'eau sont suffisantes en quantité et qualité, on constate que les compétences en matière d'économie, planification et communication, pourtant essentielles pour les nouvelles fonctions régaliennes de la direction, sont largement sous-représentées. Cet aspect est critique dans un contexte où la DNH veut se développer dans le sens d'une approche programmatique et d'un budget programme.

Il existe de graves défaillances dans le montage organisationnel de la direction du fait que 64 % des postes dans les DRHE ne sont pas pourvus. L'implantation des SSRHE demeure quelque peu symbolique du fait que 82 % des postes ne sont pas pourvus<sup>2</sup>.

### **2.2.3.2 Les collectivités locales**

Depuis plus de 10 ans, l'évolution du secteur de l'eau a été fortement marquée par le processus de décentralisation qui s'est matérialisé à travers l'adoption en 1995 de la *loi portant Code des Collectivités Locales* et des textes d'application y relatifs.

Cette loi prévoit le transfert aux collectivités locales de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau potable et constitue ainsi une orientation politique principale sur laquelle le développement du secteur eau est fondé. Le processus de transfert de la maîtrise d'ouvrage est en cours et jusqu'à la mi-2006 les décisions de transfert des ouvrages ont été signées pour plus de 270 communes sur un total de 703 communes. Par ailleurs, ce processus a montré un besoin aigu de renforcement des capacités et de suivi-conseil des collectivités et des exploitants pour les permettre réellement d'exercer leurs compétences.

Un problème fondamental encore non résolu pour une mise en œuvre effective de la décentralisation est le fait que les ressources financières des collectivités demeurent faibles. Le financement du fonctionnement des communes demeure ainsi précaire. Cette situation cause dans beaucoup de cas de problèmes par rapport à la contribution financière des communes à l'investissement initial<sup>3</sup>.

L'intercommunalité, désignant des formes diverses de coopération entre plusieurs communes, constitue une option par rapport à laquelle on n'a que peu d'expériences à cette date. Néanmoins, elle est intéressante à plusieurs niveaux dans le secteur eau en vue de rendre plus efficient et efficace la réalisation d'ouvrages (le lancement de marchés de forages par une seule commune entraînerait non seulement des grandes charges administratives mais aussi des coûts unitaires élevés) et la gestion des ouvrages par des opérateurs privés (viabilisation financière de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages).

### **2.2.3.3 Les usagers**

Les usagers sont les initiateurs des projets hydraulique et formulent, éventuellement avec l'appui d'intermédiaires sociaux (ONG locales ou autres organismes d'appui) une demande d'appui (approche par la demande). Ils participent à la planification, au financement d'une partie du coût initial d'investissement et à la prise en charge de tous les frais d'exploitation, d'extension et de renouvellement des équipements à courte durée de vie (moins de vingt

---

<sup>2</sup> Présentation de la DNH: Accès à l'eau Potable - Etat des lieux, enjeux et orientations stratégiques. 2005.

<sup>3</sup> On ne citera que le Programme National d'Infrastructures Rurales qui, conformément à la stratégie nationale, demande une contribution nationale de 10 % à l'investissement initial.

(20) ans).

L'appui à la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage hydraulique est conditionné à la mise en place de structures représentatives (type comité villageois de gestion de point d'eau, association d'usagers ou tons villageois), munie d'un statut juridique, capable de défendre les intérêts des usagers dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable.

#### **2.2.3.4 Le secteur privé et associatif**

Le secteur privé national et les ONG sont sollicités pour :

- L'assistance technique aux communes et aux usagers dans le domaine de l'évaluation des besoins en eau, de l'initiation des dossiers communautaires, du suivi de l'exécution des travaux et de la définition des modalités efficaces d'exploitation et de suivi permanent des installations pour assurer la pérennité du service de l'eau
- La mobilisation et l'organisation des communautés pour la mise en place des structures opérationnelles capables de participer efficacement aux actions de planification des programmes d'AEPA de leurs localités
- La fourniture des biens et services pour l'exécution physique des travaux et des services pour l'entretien et la réparation des ouvrages
- L'exploitation et la gestion des équipements à travers un contrat de gestion passé avec la commune ou avec les associations d'usagers d'eau (AUE);

Selon les informations obtenues, il existe un nombre suffisant d'entreprises de travaux (foration et génie civil), de bureaux d'études et d'ONG pour la réalisation des projets d'hydraulique. Un suivi étroit de la qualité des prestations fournies semble cependant nécessaire.

En ce qui concerne l'entretien et la réparation des pompes à motricité humaine, il existe un réseau d'artisans réparateurs. Selon la DNH, ils sont suffisamment nombreux et bien formés (par la CMDT et différents projets) pour couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire. Dans certains cercles ils sont même en surnombre à se partager un marché limité. Suivant les cas, ils vendent des pièces de rechange ou s'adressent à un revendeur local (en général au chef-lieu de cercle) pour s'approvisionner en pièces.

La difficulté majeure relevée concerne le paiement de leurs prestations. Ils éprouvent souvent de grosses difficultés à se faire rémunérer pour ses prestations ; les Comités de gestion ne disposant pas souvent des ressources financières au moment où survient la panne<sup>4</sup>.

#### **2.2.4 Brève caractéristique du sous-secteur approvisionnement en eau potable**

##### **2.2.4.1 Les normes de base du secteur**

Le taux d'équipement en points d'eau modernes et le taux de couverture en eau sont les indicateurs principaux de l'Administration pour le suivi de l'évolution du secteur et pour la programmation des investissements. La norme utilisée est 1 point d'eau moderne (PEM) pour 400 habitants et elle a été définie sur une disponibilité en eau de 20 litres/jour/habitant

---

<sup>4</sup> Source: Stratégie nationale de maintenance et d'entretien des infrastructures d'eau potable. DNH. Version provisoire. Février 2006

avec un débit moyen de 8 m<sup>3</sup> par jour par ouvrage. 1 équivalent point d'eau est égal à une puits moderne, un forage équipé d'une pompe à motricité humaine ou une borne fontaine.

#### **2.2.4.2 La couverture en eau potable**

Selon les informations disponibles à la DNH, la couverture hydraulique se présente comme suit (2005) :

*Couverture en eau 2005 (District de Bamako non compris)<sup>5</sup>*

Région	Taux d'équipement	Taux de couverture	Population estimée 2005	Pop. desservie	Pop. non desservie	Pop. desservie %
<b>Kayes</b>	<b>81</b>	<b>58</b>	<b>1.576.396</b>	<b>913.012</b>	<b>663.384</b>	<b>57,9</b>
<b>Koulikoro</b>	<b>68</b>	<b>51</b>	<b>1.788.892</b>	<b>889.636</b>	<b>899.256</b>	<b>49,7</b>
<b>Sikasso</b>	<b>78</b>	<b>63</b>	<b>2.044.189</b>	<b>1.277.369</b>	<b>766.820</b>	<b>62,5</b>
<b>Ségou</b>	<b>68</b>	<b>44</b>	<b>1.862.957</b>	<b>831.510</b>	<b>1.031.447</b>	<b>44,6</b>
<b>Mopti</b>	<b>74</b>	<b>59</b>	<b>1.660.497</b>	<b>973.461</b>	<b>687.036</b>	<b>58,6</b>
<b>Tombouctou</b>	<b>75</b>	<b>62</b>	<b>485.296</b>	<b>313.235</b>	<b>172.061</b>	<b>64,5</b>
<b>Gao</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>312.708</b>	<b>199.003</b>	<b>113.705</b>	<b>63,6</b>
<b>Kidal</b>	<b>100</b>	<b>89</b>	<b>16.283</b>	<b>12.267</b>	<b>4.016</b>	<b>75,3</b>

Conformément à ces données, le taux de couverture national serait ainsi d'environ 56 % (Bamako non compris) toutefois avec des disparités assez marquées entre les différentes régions. Ce taux de couverture place le Mali parmi les meilleurs de la sous-région, mais il reste d'importants besoins en financement afin d'atteindre les objectifs que s'est fixé le gouvernement.

Selon la base de données nationale (SIGMA), il existait au total 24.562 installations de captage des eaux souterraines en 2003<sup>6</sup> auxquels s'ajoute une multitude de puits traditionnels et d'autres types d'approvisionnement en eau qui ne sont cependant pas pris en compte en raison de la mauvaise qualité de l'eau.

Les besoins à couvrir en milieu rural demeurent considérables car seulement 62 % des villages et fractions ont été desservis sans prendre en compte les ouvrages en panne.

En milieu semi-urbain, sur les 556 centres qui existent aujourd'hui, environ 200 sont desservis par une adduction d'eau potable par pompage solaire ou thermique ; le reste étant équipé de puits modernes ou de forages avec une pompe à motricité humaine.

Concernant l'alimentation en eau dans les centres urbains<sup>7</sup>, on dénombre un total de 65 centres regroupant plus de 2,7 millions d'habitants, soit environ 25 % de la population totale. L'EDM (Energie du Mali) gère 16 des centres urbains pour le compte de l'Etat (maître d'ouvrage) et 49 centres situés hors périmètre EDM sont sous une maîtrise d'ouvrage communale avec délégation de l'exploitation à un opérateur privé ou associatif. Pour les centres gérés par l'EDM, le taux de couverture en eau potable est estimé à environ 60 %.

<sup>5</sup> Source : Couverture en eau par commune tirée de SIGMA

<sup>6</sup> Source: Stratégie nationale de maintenance et d'entretien des infrastructures d'eau potable. DNH. Version provisoire. Février 2006.

<sup>7</sup> Agglomérations de plus de 10.000 habitants

Il est à noter que le secteur hydraulique urbaine d'un point de vue institutionnel se trouve dans une phase transitoire étant donné que le contrat de concession du service de l'eau entre le gouvernement et la société EDM-S.A., établi pour un période de 20 ans, a été résilié faute de respect de l'obligation du concessionnaire de réaliser un important programme d'investissement.

#### **2.2.4.3 Fonctionnalité des ouvrages hydrauliques**

La fonctionnalité des ouvrages hydrauliques constitue un problème notamment en ce qui concerne les pompes à motricité humaine et les pompes submersibles à générateur thermique et les pompes submersibles à générateur solaire. Le taux de panne de ces types varie de 28% à 35 %<sup>8</sup>. Le taux de panne des pompes éoliennes, dont la quasi-totalité a été construite avant les années 1980, est d'environ 70 %.

On constate également un problème plus général de vieillissement des infrastructures hydrauliques notamment pour les forages du fait que l'année moyenne de construction est 1990 pour les forages et 1992 pour les puits modernes.

#### **2.2.4.4 Le développement du secteur dans la perspective OMD**

La DNH a calculé que pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015, il faudra globalement atteindre un taux de couverture de 82 % à travers la réalisation, la réhabilitation et l'optimisation de points d'eau modernes.

L'objectif à l'horizon 2015 est de doter tous les villages dépourvus d'eau au moins un point d'eau moderne. Sur la base des données existantes, près de 3.482 villages et fractions du Mali ne disposent encore d'aucun point moderne.

En milieu semi-urbain, il est prévu de réaliser environ 400 adductions d'eau sommaires pour combler le déficit actuel.

Les besoins à couvrir en milieu semi-urbain se présentent comme suit selon une projection de la DNH :

Région	Nombre de centres (horizon 2015)	Nombre de centres équipés en AES	Nombre de centres à équiper en AES
Gao	49	6	43
Kayes	174	45	129
Kidal	4	2	2
Koulakoro	148	28	120
Mopti	130	25	105
Ségou	147	24	123
Sikasso	194	33	161
Tombouctou	30	8	22
Total	876	171	705

Le coût total du programme national à l'horizon 2015 se chiffre à environ 6.000 millions d'euros, montant auquel il faudra ajouter les coûts relatifs à l'atteinte des OMD dans le domaine de l'assainissement.

---

<sup>8</sup> Taux de panne: pompes à motricité humaine : 34 %, pompes submersibles à générateur thermique (25 %) et pompes submersibles à génération solaire (28 %). Source : Stratégie nationale de maintenance et d'entretien des infrastructures d'eau potable. DNH. Version provisoire. Février 2006.

#### **2.2.4.5 Programmation, exécution et suivi des activités du secteur**

Dans l'absence d'un programme national et d'une approche programmatique, les activités du secteur eau sont réalisées sous forme de projets classiques exécutés sans coordination des interventions et suivant souvent des approches différentes et des modalités de réalisation propres aux financements mis à disposition (systèmes de suivi, acheminement des fonds, etc.).

Il est ainsi difficile aujourd'hui de suivre l'évolution du secteur et d'obtenir une vue d'ensemble sur les moyens financiers fournis et prévus par le gouvernement et ses partenaires pour les années à venir par rapport aux objectifs que s'est fixé le gouvernement dans le CSLP et par rapport aux OMD.

L'approche projet appliquée à la DNH constitue également une charge administrative non négligeable sur la DNH en termes d'administration des différents financements et a finalement pour résultat que la programmation du secteur reste assez réactive, c'est-à-dire une programmation essentiellement basée sur les moyens et non sur des objectifs à poursuivre à moyen et long terme.

La disponibilité à la DNH du Système Informatique des ressources en eau du Mali (SIGMA) est un atout permettant en principe de maîtriser la planification et la programmation des activités sectorielles sur une base solide. En effet, dans cette base de données est répertorié l'ensemble des points d'eau inventoriés lors d'enquêtes menées par les DRHE en 2002 et 2003. Cependant il subsiste un problème de mise à jour régulière du SIGMA.

#### **2.2.4.6 Passation de marchés**

La réglementation nationale fixe les seuils suivants pour la passation des marchés publics en ce qui concerne les travaux:

- Jusqu'à 10 millions de FCFA : Signature de la DNH
- De 10 à 250 millions de FCFA : Signature de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) du Ministère de l'Economie et des Finances
- De 250 millions de FCFA à 1 milliard de FCFA : Ministre de l'Economie et des Finances (MEF)
- Plus de 1 milliards de FCFA : Conseil des Ministres

Les seuils pour les prestations intellectuelles sont les suivants :

- Jusqu'à 10 millions de FCFA : Signature de la DNH
- De 10 à 75 millions de FCFA : Signature de la DGMP)
- De 75 millions de FCFA à 1 milliard de FCFA : Ministre du MEF
- Plus de 1 milliards de FCFA : Conseil des Ministres.

La DGMP n'est représentée qu'au niveau national. Dans le cadre d'une relecture en cours du Code des Marchés Publics<sup>9</sup>, une déconcentration éventuelle est examinée.

---

<sup>9</sup> Code des Marchés Publics. Décret no. 95-401/R-RM datant de 1995. Le Code a été modifié en 1999 par décret no. 99-292/P-RM.

Le fait que la DGMP n'a pas été déconcentrée ne semble pas nuire à l'efficacité du système : Selon les informations obtenues, les délais effectifs pour la passation de marchés dans le secteur eau sont de 2 à 3 mois<sup>10</sup>.

Dans le cadre de la décentralisation, les seuils de marchés appliqués aux communes sont :

- 25 millions de FCFA pour les marchés de prestations de services pour les bureaux d'études
- 50 millions de FCFA pour les marchés de travaux
- 75 millions de FCFA pour les marchés de fournitures.

Les marchés dépassant ces seuils doivent requérir l'avis favorable de la DGMP. Les services techniques compétents concourent aux travaux de sélection de prestataires (conclusion des appels d'offres). Les paiements assujettis au quitus du service technique concerné.

## 2.2.5 Financement des activités d'eau potable

### 2.2.5.1 Financement national

Le financement public du secteur de l'eau est assuré par différents types d'acteurs, dont les principaux sont l'État et les collectivités locales, les partenaires au développement (bilatéraux et multilatéraux), et les ONG internationales. Les ressources propres de l'État sont consacrées essentiellement au fonctionnement des structures (salaires des fonctionnaires et charges de fonctionnement courant). Le tableau ci-dessous indique la part du financement du secteur de l'eau dans le budget national au cours des dernières années.

Part du financement public du secteur de l'eau dans le budget national (milliards de FCFA)						
Désignation	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne
<b>Exécution</b>						
Financement interne	0,1192	1,0309	0,877	0,9525	1,4969	0,8953
Financement externe	1,9746	8,1236	4,3489	6,2281	4,7034	5,07572
Total Financement	2,0938	9,1545	5,2259	7,1806	6,200 3	5,97102
Rapport financement extérieur sur total financement (%)	94,31	88,74	83,22	86,74	75,86	85,00
<b>Programmation</b>						
Financement interne	0,922	1,5065	1,4983	1,040	2,0114	1,39564
Financement externe	6,259	10,7135	11,033	9,873	10,015	9,5787
Total Financement	7,181	12,220	12,5313	10,913	12,0264	10,97434
Montant total Budget État	—	481, 525	510,854	585,429	652,026	525,936
Rapport Financement extérieur sur total financement (%)	87,16	87,67	88,04	90,47	82,27	87,28

Source : Cellule de Planification et des Statistiques, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, juin 2004

Les partenaires extérieurs contribuent pour 5,076 milliards en moyenne par an soit 85% du total du financement, principalement en termes d'investissements ; ce qui signifie que le secteur de l'eau est financé principalement par des ressources extérieures (prêts ou dons à l'état).

<sup>10</sup> Exemple : 1. lancement du dossier d'appels d'offres: 2 semaines, 2. préparation des offres par les soumissionnaires : 4,5 semaines, et 3. Dépouillement et circuit d'approbation : de 2 à 3 semaines.

### **2.2.5.2 Financement extérieur**

Les bailleurs de fonds les plus importants du secteur sont la Coopération allemande (KfW), la Coopération française (l'AFD), l'Union Européenne, la Banque Mondiale, le Fonds koweïtien de développement économique des pays arabes (FKDEA), le BADEA (Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, la Coopération néerlandaise, la Coopération suédoise (ASDI), la Coopération japonaise (JICA) et la Banque Islamique de Développement (BID). Le chef de file des partenaires est actuellement la KfW.

Les interventions des partenaires avec indication des montants du financement, les zones d'intervention, le nombre d'ouvrages et les populations à desservir sont listées en Annexe 4.

En ce qui concerne le soutien financier aux activités GIRE au Mali il peut être mentionné que le Gouvernement Canadien (à travers le Global Water Partnership - GWP) et la Banque Mondiale soutiennent actuellement la DNH dans sa préparation du Plan d'Action GIRE (PAGIRE).

Depuis 2004 l'Ambassade néerlandaise assiste les gouvernements de Guinée et de Mali à réaliser la première phase du projet « Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Niger Supérieur (GIRENS) ». Ce projet se terminera à la fin de 2006, mais du soutien supplémentaire néerlandais est attendu pour les activités de suivi.

Le GTZ s'est récemment mis d'accord avec la DNH (en mai 2006) sur un projet « Appui-Conseil à la DNH : Phase 3, 2007-2009 », qui comprendra les composantes (1) Appui au programme sectoriel eau et assainissement (PROSEA) et (2) Appui à la mise en œuvre de la GIRE.

L'Union Européenne finance un Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales pour l'Eau Potable et l'Assainissement (PACTEA). Ce projet concerne principalement l'alimentation en eau potable, mais a aussi « une composante de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) avec la mise en place d'un dispositif de suivi technique de la ressource en eau ». Récemment, la DNH a lancé un appel d'offres pour « Le recrutement d'un consultant chargé d'une assistance technique en vue de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'Action National de gestion intégrée des ressources en eau du Mali » financé par la Banque Mondiale et comprenant 42 mois de main-d'œuvre dans le domaine d'assistance technique, dont l'accent sera mis sur les travaux suivants :

- La mise en place des comités de bassins hydrographiques ou d'aquifères
- L'identification des besoins de renforcement des capacités et au suivi de la mise en œuvre du programme de formation des membres de l'équipe du projet et des principaux acteurs du secteur de l'eau
- L'élaboration d'un schéma directeur et d'un programme pluriannuel de protection et de mise en valeur des ressources du Niger supérieur

## 2.3 Le secteur Assainissement

### 2.3.1 Politiques et stratégies du secteur

Actuellement il n'existe pas de stratégie nationale en matière d'assainissement. Par contre, chapitre 8 de la Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural et Semi-urbain contient une section sur l'Assainissement qui stipule qu'un volet éducation à l'hygiène sera introduit dans les projets et programmes d'approvisionnement en eau potable. La stratégie met l'accent sur la promotion de l'hygiène autour des points d'eau et la protection de la qualité de l'eau sur toute la chaîne de distribution. En outre, la stratégie mentionne le sujet de latrines familiales en disant que des systèmes adaptés de collecte et d'évacuation des ordures ménagères seront privilégiés et des ouvrages simples et peu coûteux seront réalisés pour l'évacuation des eaux usées et des excréta.

La stratégie, qui est entrée en vigueur en 2000, est actuellement en relecture. Le document provisoire rédigé dans le processus de cette relecture ne traite pas le sujet de l'assainissement; le document provisoire dit seulement que la stratégie révisée doit tenir compte de l'élaboration d'une stratégie spécifique à l'assainissement sous l'égide du Ministère en charge de ce secteur.

La question de tutelle du secteur est traitée dans la section suivante.

Suite à un forum national sur l'assainissement au mois d'avril 2006, le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement a décidé de démarrer un processus de formulation d'une politique nationale d'assainissement. Une feuille de route a été établie pour le processus de formulation de la politique et quatre stratégies en matière d'assainissement, à savoir:

- La stratégie des déchets liquides (y compris l'évacuation des excréta)
- La stratégie des eaux pluviales
- La stratégie des déchets solides
- La stratégie des déchets spéciaux

Une des activités préalables du processus de développement des stratégies est la clarification des rôles et responsabilités des acteurs par une équipe pluridisciplinaire.

La DNH a été nommée chef de file pour le développement de la stratégie des déchets liquides qui aura une importance particulière pour les aspects de santé du programme sous financement danois.

### 2.3.2 Cadre institutionnel du secteur

Parmi les ministères qui s'occupent des problèmes liés à l'assainissement dans un sens large, deux ministères ont une importance primordiale : Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement et le Ministère de la Santé. Le Ministère de l'Education Nationale joue également un rôle important dans la formation des enfants et les jeunes; l'inculcation des valeurs fondamentales liées aux comportements hygiéniques étant notamment la responsabilité des écoles.

### Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement

A la création, en août 1998, de la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN), les tâches concernant l'assainissement dans toutes ses composantes furent transférées du Ministère de la Santé (MS) à cette direction qui fait partie du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement (MEA).

La DNACPN élabore les éléments de la politique nationale en matière d'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances et en assure l'exécution ; voir Ordinance N°98 – 027/ PRM du 25/08/98 portant création de la DNACPN et Loi N°98 – 058 du 17/12/98 ratifiant l'ordonnance de la création de la DNACPN ainsi que Loi N°01 – 020 du 30/05/2001 relatif aux pollutions et aux nuisances.

Voir aussi les décrets suivants:

- N° 98 – 293 du 25/08/98 portant création de la DNACPN
- N°98 – 371 du 11/11/98 portant création des services régionaux et subrégionaux de la DNACPN
- N°01 – 394 du 06/09/2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides
- N°01 – 395 du 06/09/2001 fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues
- N°01 – 396 du 06/09/2001 fixant les modalités de gestion des pollutions sonores
- N°01–397 du 06/09/2001 fixant le modalités de gestion des polluants de l'atmosphère et
- N°03–594 du 31/12/2003 relatif à l'étude d'impact sur l'environnement.

La DNACPN est chargée de:

- suivre et veiller à la prise en compte, par les politiques sectorielles et les plans et programmes de développement, des questions environnementales et à la mise en œuvre des mesures arrêtées en la matière
- assurer la supervision et le contrôle technique des procédures d'Études d'Impact sur l'Environnement (EIE)
- élaborer et veiller au respect des normes nationales en matière d'assainissement, de pollutions et de nuisances
- assurer le contrôle et le respect de la législation et des normes en matière d'assainissement, de pollutions et de nuisances
- assurer la formation, l'information et la sensibilisation des citoyens sur les problèmes d'insalubrité, de pollutions et des nuisances, en rapport avec les structures concernées, les collectivités territoriales et la société civile
- assurer, en rapport avec les structures concernées, le suivi de la situation environnementale du pays.

La définition du concept d'assainissement est assez large; parmi les aspects d'assainissement dont s'occupe le MEA on trouve notamment l'évacuation des eaux pluviales, la gestion des déchets solides, la confection des décharges et autres interventions qui entrent dans le cadre des Plans Stratégiques d'Assainissement - et qui s'inscrivent normalement dans un contexte urbain ou semi urbain.

La DNACPN compte 160 agents venant de 12 corps de profession et occupe 9 régions, 29 cercles, et 34 communes en 8 ans d'existence. Elle a plusieurs activités à son actif : des plans stratégiques d'assainissement (09), des curages de collecteurs, des constructions (puisard – lavoirs), des aménagements, des fosses de décantation, des décharges finales, une station d'épuration (en cours) etc.

Le processus de rédaction d'une nouvelle politique nationale et quatre stratégies en matière d'assainissement présente une opportunité pour donner des lignes directrices claires pour la lutte intensive contre les maladies liées à des mauvaises pratiques d'hygiène, sans laquelle une amélioration de la santé des populations rurales ne serait pas possible. Surtout la stratégie des déchets liquides, qui traitera l'important sujet d'évacuation des excréta et les comportements hygiéniques, est d'une importance primordiale pour atteindre les OMD.

Il est également à espérer que le développement de la stratégie permettra un pas en avant pour ce qui est de l'établissement d'un programme national d'assainissement.

### Le Ministère de la Santé Publique

Le système sanitaire a trois niveaux de prise en charge :

- Le niveau central, composé par les quatre hôpitaux nationaux (en plus de l'hôpital mère enfant) qui constituent la 3ème référence,
- Le niveau intermédiaire regroupe six hôpitaux régionaux assurant la 2ème référence,
- Le niveau opérationnel qui comporte deux échelons :

Le premier échelon ou premier niveau de recours aux soins offre le Paquet Minimum d'Activités (PMA) dans les centres de santé communautaires (CSCOM, au nombre de 699). La gestion de ces CSCOM a été confiée à des associations de santé communautaire (ASACO). En plus de cela, il existe des structures de santé parapubliques, confessionnelles, dispensaires et cliniques privées qui complètent le premier échelon avec des éléments du PMA. Certains aspects de l'offre des soins sont complétés par les ONG.

Le deuxième échelon ou deuxième niveau de recours aux soins (première référence) est constitué par les Centres de Santé de Référence de Cercle, ou CSRef au nombre de 59 (correspondant aux hôpitaux de district sanitaire).

Au niveau central, la Division Hygiène Publique et Salubrité du Ministère de Santé est chargée entre autres de:

- formuler et planifier les stratégies et programmes d'hygiène publique et de salubrité en vue de la lutte contre les maladies liées à l'eau et à l'insalubrité du milieu
- contribuer à la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire approprié en matière d'hygiène publique et de salubrité et veiller à son application
- coordonner les interventions liées à la gestion de l'hygiène publique et de la salubrité du milieu y compris dans les situations d'urgence
- mettre en place une banque de données sur l'hygiène publique et la salubrité
- promouvoir les initiatives locales à assise communautaire en faveur de l'hygiène, de l'habitat et des lieux de travail, notamment les formations sanitaires, les écoles et les établissements publics et classés

- intégrer les composantes relatives à l'hygiène du milieu et la salubrité dans les projets de développement
- promouvoir les actions tendant à améliorer l'hygiène et la salubrité à travers la formation, l'éducation et la communication sur les pratiques favorables à la santé
- renforcer les capacités d'intervention en matière d'hygiène publique et de salubrité des communautés dans le cadre de la décentralisation.

Le savoir-faire en ce qui concerne les facteurs qui contribuent à la réduction de l'incidence des maladies liées à l'eau et l'hygiène se trouve notamment au sein du MS. Il s'agit de la promotion des latrines familiales appropriées et à faible coût en milieu rural, la mobilisation sociale, la communication pour le changement de comportement, la recherche sur la problématique de l'hygiène publique et la salubrité, l'IEC sur les risques sanitaires liées à l'insalubrité de l'habitat, la promotion du lavage des mains après l'usage des latrines ainsi que la construction et l'utilisation et l'entretien des latrines.

#### Le Ministère de l'Education

Le Ministère de l'Education (ME) est un acteur clé du sous-secteur assainissement. Les enfants jouent un rôle important dans les activités ciblées aux changements de comportement qui assurent une réduction de la prévalence des maladies liées aux mauvaises pratiques d'hygiène.

Dans cette optique, l'inclusion des aspects d'hygiène dans la vie quotidienne des élèves d'écoles devient essentielle. C'est la Division des Curricula du Centre National d'Education au sein du ME qui est responsable du développement des curricula, et en effet l'enseignement en hygiène a été intégré dans le curriculum de l'enseignement fondamental au Mali. L'enseignement fondamental est un bloc unique de neuf ans articulé en quatre niveaux. C'est dans le domaine de formation Mathématiques, Sciences et Technologie que l'on trouve les sujets relatifs à l'hygiène, à savoir 'Protéger sa santé' et 'Gérer son environnement'.

En principe toute nouvelle école possède un point d'eau moderne et des latrines, mais une grande partie des anciennes écoles n'en ont pas (voir ci-dessous). Les latrines dans les nouvelles écoles sont séparées en cabines filles et cabines garçons dans le même bloc.

#### **2.3.3 Financement du secteur**

Le financement du sous-secteur (à savoir promotion de l'hygiène et latrinisation) est étroitement lié au financement des programmes et projets d'adduction d'eau potable. En principe les PTF adhèrent à la Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural et Semi-urbain qui stipule qu'un volet éducation à l'hygiène (y compris la latrinisation) doit être introduit dans les projets et programmes d'approvisionnement en eau potable. Par contre, la partie du budget des programmes destinée aux activités d'assainissement n'a pas été déterminée, et par conséquent il n'est pas possible de se prononcer sur le niveau des investissements ciblés aux aspects d'hygiène.

Plusieurs partenaires au développement interviennent dans le secteur de l'assainissement.

Il s'agit de :

- l'OMS et l'UNICEF dans la construction de puisards et de conception des latrines scolaires;
- la Banque Mondiale dans l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement (AEPA) dans le cadre du PNIR (régions de Kayes, Koulikoro, Séguo et Sikasso) ;
- la BAD dans le cadre de l'Initiative d'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement en milieu rural dont la 1ère phase 2004-2007 est à exécuter dans les régions de Gao et Kidal ;
- de World Vision dans l'aménagement des points d'eau et la construction de latrines en 4ème région (Bla et Touminian) et en 5ème région (Koro)

### **2.3.4 Couverture en latrines**

#### Latrines familiales

La couverture en latrines familiales est très faible. Selon l'Enquête Démographique et de la Santé 2001 (EDSM 2001), la couverture en milieu urbain est de 33% contre 9% en milieu rural.

La répartition sur le territoire national selon l'étude EDSM III 2001 se présente comme suit :

	Ensemble	Urbain	Rural	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Séguo	Mopti	Kidal/Gao/ Tbtou	Bamako
Ménages disposant de latrines (%)	15	33	9	21	5	18	5	7	16	48 (?)

La collecte des données en matière des latrines familiales est la responsabilité des structures déconcentrées du MS (les CSCOM), mais ni la collecte ni le traitement des données ne se font de manière régulière.

Selon les OMD la partie de la population n'ayant pas accès à une latrine hygiénique doit être réduite à 50%. Aujourd'hui le nombre de ménages n'ayant pas accès à ce service se chiffre à environ 1.820.000. En 2015, ce nombre aura augmenté à environ 2.400.000<sup>11</sup>. La moitié constitue environ 1.200.000 ménages, soit un nombre annuel de latrines familiales à faire construire d'environ 135.000. Ceci est irréaliste vu le fait que le taux actuel est très faible et que les projets et les programmes ne font pas construire des latrines ; selon la stratégie nationale les projets et programmes doivent essayer de convaincre les villageois de se construire des latrines eux-mêmes.

---

<sup>11</sup> En chiffres très approximatives: Population 12 millions, 6 personnes par ménage soit 2 millions de ménages. Couverture 9%, nombre de ménages non desservis 1,82 millions. Avec un taux de croissement démographique d'environ 3% ce chiffre augmente à 2,4 millions en 9 ans.

### Latrines institutionnelles

Selon le diagnostic de la situation actuelle présenté dans le document de la Table Ronde Eau Potable et Assainissement au Mali de 2004, la couverture en latrines auprès des écoles se présente comme suit :

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Kidal/Gao/ Tbtou
<b>5ssédant des latrines</b>	29%	21%	12%	32%	56%	19%

Un extrait de la base de données du Centre National de l'Education en juin 2006 a donné comme résultat que la région de Sikasso avait 906 écoles sans latrines et que la région de Mopti avait 361 écoles sans latrines (voir Annexe 5 dans la composante EAD).

Les CSCOM ont pratiquement tous des latrines et des points d'eau.

Il y a des marchés où l'on trouve des latrines publiques mais aucun renseignement n'est disponible sur le taux de couverture.

Un extrait de la base de données du Centre National de l'Education en juin 2006 a donné comme résultat que la région de Sikasso avait 650 écoles sans point d'eau moderne et que la région de Mopti avait 201 écoles sans point d'eau moderne (voir Annexe 5 dans la composante EAD).

### **2.3.5 Le secteur privé et associatif**

Les deux dernières décennies ont vu l'émergence dans le secteur de l'assainissement de structures associatives dynamiques comme les Groupements d'intérêt économique (GIE) et les ONG dont certaines ont évolué vers le privé. Ces structures sont actives dans la gestion des déchets solides (collecte d'ordures) et liquides (mise en place et exploitation de réseaux d'égout de faible diamètre, mise en place et exploitation de latrines publiques, vidange de fosses septiques).

La vulgarisation de latrines se fait à travers les ONG internationales (Plan Mali, World Vision, Helvetas, etc.), nationales et par les organismes multilatéraux comme l'Unicef, l'OMS. Le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA) et l'Unicef sont des acteurs importants pour ce qui est du développement des types standard de latrines à faible coût et du matériel didactique pour l'animation en milieu villageois.

### **2.4 Aspects transversaux du secteur**

#### **2.4.1 Egalité des sexes dans le secteur**

##### Prise en compte des aspects d'égalité des sexes dans la politique nationale sectorielle en vigueur

Les aspects de promotion des activités des femmes sont brièvement mentionnés dans la Politique Nationale de l'eau. Deux domaines sont citées : a) développer les opportunités

pour les femmes de participer à la gestion de l'eau, à la politique de l'assainissement et e'entreprendre des activités rémunératrices dans le secteur de l'eau et b) réaliser des évaluations périodiques de l'impact des investissements sur l'amélioration des conditions des femmes.

Pour ce qui concerne la « Stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural et semi-urbain » on observe, qu'il n'y a pas de références directes faites ni aux aspects et approches d'égalité des sexes, ni à la situation particulière des femmes, même si cela aurait été logique à plusieurs endroits où le document fait référence aux communautés d'utilisateurs. Le document prend en compte - dans une certaine mesure - les utilisateurs et mentionne leur rôle dans la gestion des points d'eau, mais la mention n'est pas basée sur une analyse approfondie de la situation, des contraintes, ressources et rôles des acteurs dans le secteur.

Ni « Le Plan National d'Accès à l'Eau Potable », ni le « Code de l'Eau » font mention des femmes et de leur rôle vis-à-vis l'utilisation et la gestion de l'eau.

#### Prise en compte des aspects d'égalité des sexes dans les projets en cours

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est géré à travers la mise en œuvre d'un nombre de projets sous tutelle du MMEE et du MEA, et pour la plupart avec un appui technique et financier de différents partenaires bilatéraux ou multilatéraux. L'approche dominante est donc une approche projet et non pas une approche programme.

Au niveau des projets en cours, on observe plusieurs actions ciblant une prise en compte spécifique des aspects d'égalité des sexes et de la situation particulière des femmes, notamment au niveau de l'animation des communautés à la base. Il existe donc au Mali une expérience concrète, qui est importante à capitaliser, mais à l'heure actuelle cette expérience est dispersée auprès d'un nombre de projets et d'opérateurs sans aucune capitalisation au niveau national.

Les projets d'hydraulique villageoise ont mis en place des méthodes d'animation pour faciliter l'intégration des femmes dans ce processus. On insiste, par exemple, sur la présence de femmes dans les réunions introductoires aux villages, ainsi que dans les comités de gestion des points d'eau. Les acquis de cette approche sont encore à débattre, car même si on constate – selon les informations du Ministère - une augmentation du nombre de femmes membres des comités de gestion des points d'eau, on ne les voit encore rarement occuper les postes clés de décision.

#### Prise en compte des aspects d'égalité des sexes dans le montage institutionnel du secteur

Il n'y a pas de point focal d'égalité des sexes identifié au niveau du MMEE, mais au niveau de la DNH une femme cadre est nommée point focal d'égalité des sexes. Au MEA un conseiller technique (actuellement une femme) responsable de la promotion de l'égalité des sexes et de la formation fait partie du groupe des CT. Son cahier de charges est spécifié et son remplaçant en cas d'absence est identifié au sein des autres CT. Il existe au sein de la DNACPN un poste point focal chargé des aspects d'égalité des sexes dans toutes les activités d'assainissement, de pollution et lutte contre les nuisances. Les deux ministères n'ont pas de point focal d'égalité des sexes au niveau régional.

Il ne semble pas avoir été dispensé encore des formations en égalité des sexes auprès du personnel des deux ministères.

Les ONG internationaux actives dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement au Mali considèrent généralement la question de l'égalité des sexes comme une question clé et on trouve dans ces structures parfois (par exemple à Helvetas) des cadres spécifiquement responsables des actions de promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Le Centre Régional de Promotion de l'Assainissement, CREPA, dont le siège régional est à Ouagadougou, organise des formations en aspects d'égalité des sexes dans la sous région. Le CREPA Mali a des expériences en approche d'égalité des sexes sur lesquelles pourront tirer les appuis à l'assainissement et l'hygiène.

Un nombre d'ONG et bureaux d'études nationaux sont engagés pour réaliser l'animation auprès des communautés de base dans le cadre des différents projets d'appui au secteur de l'eau et de l'assainissement. Pour une grande partie ce sont ces organismes qui sont chargés de donner l'appui concret aux communautés de base et qui sont ainsi censés prendre en compte les aspects d'égalité des sexes dans leurs actions. Parmi ces structures, certains ont ainsi acquis une compétence importante de travail concret de sensibilisation sur les aspects d'égalité des sexes et de promotion de la participation active des femmes dans les différentes actions communautaires. Il existe une coalition d'ONG et d'associations féminines particulièrement concernés par la santé et le développement social, COSADES, et une autre d'organisations particulièrement concernés par l'environnement, le développement rural et la décentralisation, CEDRUD. Ces coalitions font parties de la CAFO, Coordination des Associations et O.N.G. Féminines du Mali, qui est le réseau d'organisations féminines le plus important au Mali à l'heure actuelle.

#### Données statistiques sur la participation des femmes dans le secteur

Il y a très peu de données statistiques accumulées au niveau national pour documenter la situation des femmes vis-à-vis des secteurs de l'eau et de l'assainissement. Les statistiques au niveau national sur l'accès à l'eau potable ne sont pas désagrégées par genre. C'est par exemple le cas pour le CSLP 1, et c'est le cas pour le CNDIFE, qui fait sortir un rapport annuel de suivi de la condition de la femme au Mali.

La Direction Nationale de l'Hydraulique n'a pas non plus de données désagrégées par genre, indiquant pour exemple le nombre de femmes au sein des comités de gestion des points d'eau et des associations d'usagers d'eau.

Au sein de certains projets, il existe de l'information intéressant portant sur la participation des femmes et des hommes, respectivement, dans les actions des projets, mais cette information n'est nulle part collecté et analysé pour donner une image de la situation au niveau national.

Il reste un grand travail à faire pour collecter et analyser les données statistiques sur la situation des femmes dans le secteur. Il sera important de collecter l'information non pas seulement sur la participation des femmes et des hommes en nombre, mais aussi en qualité.

### Aspects clés, contraintes et opportunités d'égalité des sexes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Il est globalement reconnu que les femmes sont les utilisatrices primaires de l'eau potable, et par conséquent l'importance d'une implication des femmes à la gestion de l'eau potable est de plus en plus reconnue dans les projets d'approvisionnement en eau potable. Pour ce qui concerne l'assainissement et notamment l'hygiène le rôle des femmes est aussi bien reconnu et l'importance d'une implication des femmes dans le développement de ces secteurs est globalement acceptée.

La pression sur la ressource de l'eau devient de plus en plus accentuée, et c'est ainsi qu'on met en place au Mali comme ailleurs des programmes de gestion intégrée de l'eau avec l'objectif d'obtenir une vue globale de la disponibilité de l'eau et d'instaurer une gestion globale de la ressource. Dans ce domaine, le rôle des femmes n'est pas encore bien reconnu. Puisqu'il s'agit souvent de connaître d'abord la quantité et la qualité de l'eau disponible, le lien avec les utilisateurs et leur gestion de l'eau à la base n'est pas établie tout de suite.

L'identification des bonnes pratiques dans l'hydraulique passe par la réalisation d'études de cas décrivant bien les enjeux, les contraintes, les opportunités et les acquis de chaque cas de bonne exemple, et elle passe par la collecte systématique de données statistiques désagrégées par genre, qui peuvent informer la prise de décision à tous les niveaux (local, communal, régional et national).

L'application des bonnes pratiques requiert une compétence en égalité des sexes bien fondée chez les différents acteurs venant en appui aux communautés rurales. De l'animateur au niveau du point d'eau et son ONG ou bureau d'étude en passant par la Commune et son sous-commission hydraulique et santé aux Directions Régionales et National de l'Hydraulique ; chacun de ces acteurs doit avoir la compétence et la compréhension adéquate pour pouvoir assurer une bonne promotion de l'équité entre hommes et femmes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

#### **2.4.2 Environnement**

Parmi les problèmes environnementaux les plus importants au Mali on trouve la déforestation, la désertification, l'érosion et l'inadéquation de provision en eau potable ainsi que la pollution dans le cadre de vie urbain.

Les problèmes de désertification, l'érosion et la déforestation sont très complexes et largement interconnectés. Le Mali a lutté contre la désertification et la déforestation depuis les années 1980. Le risque de la désertification est toujours actuel - particulièrement dans l'optique du développement futur du climat.

Les problèmes du cadre de vie sont plus accentués à Bamako où l'on dispose seulement d'un réseau embryonnaire d'égouts qui dessert seulement 1.5 % de la population et un système inadéquat de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales. Selon les estimations 84 % de la population utilise des latrines sommaires. Par rapport à l'évacuation des eaux usées industrielles, la ville de Bamako abrite 54 % des unités industrielles du pays. La plus grande partie de ces unités ne sont pas équipées de dispositifs de traitement des effluents et ceux-ci sont déversées directement dans le fleuve Niger entraînant des risques de

pollution. Il y a un manque de systèmes efficaces de collecte, traitement et dépôts des déchets solides.

Le manque de services environnementaux pose un grand risque pour la santé publique dans la ville. En principe les problèmes mentionnés pour Bamako ci-dessus sont aussi graves dans les centres secondaires du Mali.

Suite à l'adoption en 1998 de la politique de l'environnement un programme national et des programmes régionaux ont été développés. Les programmes nationaux comprennent :

- L'aménagement du territoire
- La gestion des ressources naturelles
- La maîtrise des ressources en eau
- L'amélioration de cadre de vie
- Développement des ressources en énergie nouvelles et renouvelables
- Une variété des activités de l'information, d'éducation et renforcement du cadre de gestion.

A l'exception du programme action régionale concernant le District de Bamako les programmes d'actions se sont surtout investis dans la problématique de gestion des ressources naturelles et plus particulièrement de la lutte contre la désertification.

Dans le District du Bamako le programme d'action traite de l'amélioration du cadre de vie urbain et surtout les problèmes d'assainissement et d'évacuation des déchets solides et liquides y compris les aménagements de collecteurs et caniveaux et d'une station d'épuration.

#### **2.4.3 Démocratisation et droits de l'homme**

Aux élections nationales de 1992, 1997, 2002 et les élections locales de 2004 le Mali a réaffirmé le développement démocratique ; au moins 12 partis politiques vont participer aux élections prochaines qui auront lieu en 2007.

La constitution du Mali est basée sur les principes fondamentaux des droits de l'homme. En général les droits civils sont respectés, et la constitution garantit les droits culturels, politiques, économiques et sociaux. Il n'y a pas de rapports sur des violations systématiques des droits de l'homme; or, le respect des droits économiques et sociaux des enfants et des femmes n'est pas à la hauteur du développement démocratique du pays.

La société civile est active. Le nombre d'ONG est large et augmente année par année, et la société civile est un partenaire au gouvernement dans le processus de développement des réformes politiques, dont notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont la deuxième version est actuellement en voie d'élaboration.

Les médias fonctionnent librement. Il y a environ une cinquantaine de journaux indépendants ainsi qu'une soixantaine de stations de radio à Bamako ; en plus, il y a des stations de radio dans les villes partout dans le pays.

Les cercles religieux jouent un rôle important dans le pays. Le gouvernement maintient un dialogue régulier avec le Haut Conseil Islamique qui regroupe environ 120 organisations religieuses ; celles-ci ont une grande influence à travers des écoles coraniques et leur participation dans la vie quotidienne.

Le niveau de corruption est relativement limité en comparaison avec d'autres pays africains. Le Mali se trouve en place no. 77 (avec le Maroc) parmi les 145 pays sur la liste de Transparency International.

## 2.5 Thèmes prioritaires

### 2.5.1 Conflits dans la région

Le Mali comporte pas moins de sept axes frontaliers; cette proximité avec tant de pays influe inévitablement sur la situation du pays. Depuis la période de l'indépendance de l'Afrique occidentale, la région a connu pendant des décennies une série de coups d'états militaires à la seule exception du Sénégal. Si la plupart des pays œuvrent pour établir un processus démocratique, cela n'a pas empêché une instabilité politique dans la région dont témoignent les événements en Côte d'Ivoire, en Sierra Léone et au Libéria.

De manière générale, le Mali entretient des bonnes relations avec tous les pays de la région même s'il y a eu des conflits frontaliers avec le Burkina Faso dans les années quatre-vingt.

La crise économique et politique en Côte d'Ivoire est l'une des principales raisons pour laquelle la croissance dans les secteurs productifs et commerciaux ne répond pas aux attentes. Le Mali ne comporte pas de côtes littorales, or l'industrie d'exportations nécessite une ouverture maritime. C'est ainsi que les exportations Maliennes traversent fréquemment les pays frontaliers, le pays le plus emprunté étant la Côte d'Ivoire. La crise en Côte d'Ivoire, qui a commencé en septembre 2002, a entraîné des conditions incertaines pour les exportations et elle a eu un impact négatif sur l'économie du Mali. Cette crise a surtout engendré des frais de transport élevés pour les exportations du Mali.

Apparemment la sécheresse et le manque d'eau a joué un rôle dans la courte guerre entre le Mali et le Burkina Faso du mois de décembre 1985. La guerre, qui a causé des centaines de morts, semble avoir commencé autour des puits pastoraux dans la zone frontalière entre Séguo et Ouahigouya et souligne l'importance d'une bonne gestion des ressources en eau et un dialogue ouvert et franc entre des pays avoisinants.

L'Accord d'Alger en date du 4 juillet 2006 vient en réponse aux conflits entre des groupes vivant dans les régions frontaliers au nord du Mali et les autorités. Durant les événements du 22 mai 2006, plusieurs secteurs, y compris le secteur eau et assainissement, ont été touchés, et du matériel et de l'immobilier ont été détruits. L'Accord d'Alger prévoit une accélération de la cadence des investissements en infrastructure dans la région ainsi qu'un effort particulier pour promouvoir le développement économique, social et culturel de la région de Kidal.

## 2.5.2 La situation des enfants

Au Mali la majorité de la population a moins de 18 ans, et la situation de cette majorité est précaire de plusieurs points de vue. Le taux de mortalité infantile (moins d'un an) était de 140 par mille naissances vives en 1990 et de 121 en 2004, et le taux de mortalité des moins de 5 ans était de 250 en 1990 et de 219 en 2004. Les maladies diarrhéiques contribuent dans une grande mesure à cette mortalité. Les helminthiases (infestation des vers intestinaux), qui font partie de cette catégorie des maladies, contribuent également au retard de croissance qui est également assez élevé : 38% d'enfants de moins de 5 ans (1996-2004) souffrent de retard de croissance modéré et grave.

Malgré le fait que le Mali a signé la Convention des Droits de l'Enfant et que la loi l'interdit, beaucoup d'enfants travaillent au lieu d'aller à l'école. Un grand nombre d'enfants travaillent dans des conditions très précaires, et le trafficking des enfants à l'intérieur comme vers l'extérieur du pays (par exemple aux plantations en Côte d'Ivoire et les foyers au Gabon) est prévalent. Le Mali participe dans les efforts régionaux de l'OIT contre le travail des enfants, et en 1998 le gouvernement a créé la Commission Nationale de Réflexion qui est chargée de proposer des initiatives à cet égard<sup>12</sup>.

Les taux de scolarisation se développent de manière positive : Selon l'Unicef, le taux brut de scolarisation dans le primaire (2000-2004) est de 66% pour les garçons et de 50% pour les filles. Par contre, les taux brut de scolarisation étaient de 51% pour les garçons et 33% pour les filles en 1995. L'un des principaux objectifs du Programme pour le Développement de l'Éducation (PRODEC) est d'atteindre un taux brut d'inscription de 70 % pour les filles avant 2008. Or, un effort soutenu est nécessaire pour augmenter les taux de fréquentation.

La promotion d'une culture des droits visant à garantir le respect et l'application de ces droits est surtout la responsabilité de la société civile et du gouvernement. Il s'agit notamment de la collecte de données fiables, du suivi de la situation des droits de l'enfant et de la sensibilisation concernant les droits des enfants.

## 2.5.3 VIH/SIDA

Les premiers cas de VIH/SIDA ont été détectés au Mali en 1985. A la fin 2003, la séroprévalence parmi la population adulte (15 – 49 ans) était estimée à 1,9 %<sup>13</sup>. Cependant il est également estimé que la séroprévalence pourrait tripler d'ici 2010 si des mesures de prévention appropriées ne sont pas entreprises. Le nombre de personnes vivant avec le

---

<sup>12</sup> Les conventions nos 138 et 182 fixent les limites des formes de travail qui sont inacceptables au regard des normes internationales. Pour la communauté internationale, l'expression «travail des enfants» n'englobe pas toutes les tâches qui sont remplies par des personnes de moins de 18 ans. Tout le monde est d'accord pour dire qu'un travail qui respecte les limites légales et qui ne perturbe pas la santé ou le développement des enfants et qui ne nuit pas à leur scolarité peut constituer une expérience positive. Les formes de travail des enfants qui sont proscrites par le droit international se classent en trois catégories:

- les formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants, définies par les instances internationales comme étant l'esclavage, la traite, la servitude pour dettes et les autres formes de travail forcé, le recrutement forcé d'enfants dans un conflit armé, la prostitution et la pornographie, et les activités illicites;
- les tâches remplies par un enfant n'ayant pas l'âge requis pour ce type de travail (défini ni par la législation nationale, conformément aux normes internationales reconnues)
- les tâches qui nuisent au bien-être physique, mental ou moral d'un enfant, soit de par leur nature même, soit à cause des conditions dans lesquelles elles sont exécutées, et que l'on désigne par l'expression «travail dangereux»

<sup>13</sup> Source: ONUSIDA, Epidemiological Fact Sheet Mali 2004

VIH/SIDA (PVVIH) est évalué à 140.000 et le nombre d'orphelins du SIDA à 45.000. Le taux d'infection est plus élevé chez les femmes maliennes que chez les hommes. La séroprévalence est estimée à 5 % parmi les femmes enceintes entre 25 et 29 ans.

La vulnérabilité à l'infection du VIH au Mali est liée à de nombreux facteurs comme par exemple : la pauvreté, l'état de santé affaibli, certaines pratiques culturelles, le bas taux d'alphanétisation et la migration importante des pays voisins qui ont des taux de prévalence plus importants. La faible utilisation des préservatifs et la haute prévalence des infections sexuellement transmissibles sont les facteurs principaux contribuant à la transmission du VIH/SIDA au Mali. Le taux d'infection est plus élevé dans les milieux urbains parmi les groupes à haut risque comme par exemple les travailleurs de sexe (31,9%), camionneurs (3,9%) et les vendeuses des rues (4,6%).

Le Gouvernement du Mali s'est fortement investi dans la lutte contre le VIH/SIDA. Le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA a été restructuré en 2002 et le Haut Conseil de Lutte contre le VIH/SIDA (HCNLS) a été créé présidé par le Président. En 2004, un Secrétariat Exécutif a été joint au HCNLS. Il est responsable de la coordination de la programmation multisectorielle de la lutte au Mali. Un Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA (2001-2005) a été développé et mis en œuvre. Il sera remplacé par un Cadre Stratégique pour 2005-2009. En Mars 2004, le gouvernement a signé une déclaration nationale sur la politique de lutte contre le VIH/SIDA qui souligne le soutien à l'approche multisectorielle.

Le Président du Mali a déclaré en Janvier 2004 que l'accès au traitement des antirétroviraux (ARV) et des soins liés sera gratuit pour toute la population. Malgré que le nombre de patients éligibles pour le traitement ait doublé entre 2002 et 2003, le nombre total des personnes qui reçoit le traitement est encore faible (environ 13%)<sup>14</sup>. Le traitement par les ARV est disponible sur 14 sites, couvrant les 6 régions du Sud. Le défi est d'assurer la pérennisation des soins pour les PVVIH. L'accès au dépistage volontaire reste une priorité importante pour le gouvernement et l'accès s'est amélioré ces dernières années avec la création de 15 centres de conseil dépistage volontaire dans 6 régions (Bamako, Ségou, Mopti, Kayes, Sikasso et Tombouctou). Un objectif clé du gouvernement malien est l'amélioration de l'accès aux services de la Prévention de la Transmission Mère à l'Enfant dont le but est de pouvoir offrir les prophylaxies antiretroviral à 80% des femmes infectées enceintes et à leurs enfants. Actuellement, les services PTME sont proposés dans 59 établissements de santé.

Les PTF internationaux continuent à soutenir la lutte contre le VIH/SIDA au Mali. Les acteurs principaux sont le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ; La Banque Mondiale avec le projet MAP ; et la Banque Africaine de Développement et USAID.

---

<sup>14</sup> Source: USAID, Health Profile: Mali, February 2005

### **3. LE PROGRAMME**

#### **3.1 Objectifs du programme**

L'objectif de développement du programme suggéré est de contribuer à une réduction de la pauvreté au Mali à travers une amélioration de l'accès équitable à eau potable, l'assainissement et l'éducation à l'hygiène, une gestion intégrée des ressources en eau et une gestion plus efficace des investissements au secteur.

#### **3.2 Aperçu du programme**

Le programme appuiera le secteur eau et assainissement à travers ses deux composantes, dont une visera une augmentation de l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les régions de Sikasso et Mopti et l'autre le renforcement de la capacité des institutions du secteur, notamment la DNH et ses organes déconcentrés.

La première composante (*Eau et Assainissement Décentralisé*), celle qui cherchera à augmenter la couverture en eau potable et latrines, sera mise en œuvre en conformité avec la politique et les stratégies en vigueur du secteur. Il s'agit notamment de la politique nationale de l'eau, de la stratégie nationale en matière approvisionnement en eau potable et du code de l'eau. Les principes essentiels de ces documents sont l'approche par la demande, la non-gratuité de l'eau, le désengagement de l'Etat dans l'exécution et la gestion des ouvrages hydrauliques, la promotion du secteur privé et la professionnalisation du service de l'eau.

La première composante sera basée sur une maîtrise d'ouvrage décentralisée avec un appui/contrôle des structures déconcentrées de l'hydraulique, à savoir les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie des deux régions, dans le but de favoriser et d'appuyer davantage le processus de décentralisation au Mali. Les travaux de petite envergure (latrines et dépôts de collecte de déches solides) seront exécutés sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

La composante inclura de façon systématique la promotion de l'hygiène et de l'assainissement individuel. Elle se basera sur les services d'ONG pour la mobilisation sociale et la promotion de l'hygiène. Les activités seront exécutées comme une partie intégrante des activités d'approvisionnement en eau en conformité avec la Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural et Semi-urbain.

De même, la composante intégrera de façon systématique l'égalité des sexes dans ses activités. Un accent particulier sera mis sur l'échange des expériences en vue de capitaliser sur les acquis dans le développement de méthodes et approches nouvelles garantissant l'intégration égale des hommes et des femmes dans les activités liées à l'approvisionnement en eau et assainissement. Les expériences concrètes dans les régions de Sikasso et Mopti seront intégrées au travail stratégique au niveau central.

Des plans environnementaux communales (du type Plan Stratégique d'Hygiène et d'Assainissement) comprenant l'évacuation des eaux pluviales, un système de gestion des déchets solides ainsi que la promotion des latrines dans les centres semi-urbains où le

programme interviendra, seront développées et un montant mis à disposition de leur exécution. Le programme appuiera les communes concernées en impliquant les services déconcentrés du Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

Les activités de la composante seront exécutées par le secteur privé à travers une contractualisation des travaux et services au secteur privé national et la professionnalisation de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

La deuxième composante (*Appui à l'Elaboration et la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement*) vise à travers six objectifs à renforcer le secteur eau et assainissement par rapport aux grandes orientations stratégiques de la politique nationale : le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), la décentralisation et la déconcentration, et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Le premier objectif immédiat vise à appuyer la DNH dans sa restructuration pour analyser son montage institutionnel futur et définir son personnel et besoin de moyens de fonctionnement. L'objectif concerne aussi l'établissement de la base pour une déconcentration effective et sa mise en œuvre.

Le deuxième objectif immédiat vise à développer et mettre en œuvre une approche programmatique dans le secteur se situe en ligne directe avec la recherche de la mise en place de moyens et d'outils par rapport à l'atteinte des objectifs du CSLP et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'une part. D'autre part, cet objectif se situe dans le cadre de la Déclaration de Paris du fait que l'introduction d'une approche programmatique implique une meilleure coordination des différents appuis et un pas important vers une harmonisation des procédures sectorielles.

La composante aura elle aussi pour but d'apporter son expertise au développement d'outils et d'activités de sensibilisation/ information par rapport à une maîtrise d'ouvrage communale et d'en assurer une mise à disposition de tous les acteurs. Toutefois, un accent sera mis sur le renforcement des structures déconcentrées du secteur comme celles-ci jouent un rôle crucial dans l'accompagnement de la décentralisation.

Le Mali a opté pour la GIRE et un plan d'action GIRE est en voie d'élaboration. La deuxième composante fournira, en étroite collaboration avec la composante *Eau et Assainissement Décentralisé* un appui à une amélioration de la connaissance des ressources en eau d'une part et au développement des activités de la gestion locale de l'eau du plan d'action GIRE d'autre part.

Vu l'importance qu'il convient d'accorder à l'assainissement dans les activités d'hydraulique pour obtenir un effet notable en matière d'amélioration des conditions sanitaires de la population, la composante comprend un certain nombre d'activités susceptibles de contribuer à l'augmentation des ouvrages sanitaires. Il s'agira, outre le développement d'une politique national d'assainissement, d'appuyer la recherche en matière de technologies appropriées à faible coût et le développement d'outils de sensibilisation.

Finalement, le sixième objectif visera à davantage donner une priorité aux aspects d'égalité des sexes dans les secteurs eau et assainissement.

### 3.3 Stratégies

#### 3.3.1 Vers une approche programme

Comme évoqué ci-dessus, le Mali ne dispose pas à l'heure actuelle d'un programme sectoriel et d'une approche programmatique dans les secteurs eau et assainissement et les activités visant une couverture améliorée en eau potable sont exécutées sous formes de projets classiques sans une coordination adéquate en termes de la programmation, des stratégies d'exécution, des mesures d'accompagnement (par exemple la promotion de l'hygiène et de l'assainissement), du suivi et des modalités d'octroi des fonds. Il est également à noter qu'il n'existe pas un cadre de budgétisation proprement dit du type Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

L'absence d'un cadre de programmation et de suivi (programme national et un budget programme y relatif) des activités et de procédures harmonisées exclut à l'heure actuelle un appui du type appui budgétaire sectoriel. Le programme danois sera ainsi contraint dans un premier temps à se réaliser sous forme d'un appui focalisé sur des zones géographiques déterminées tout comme se réalisent actuellement l'ensemble des appuis d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Dans le but de promouvoir le développement du secteur eau et assainissement dans la perspective de l'atteinte des OMD, le MMEE a préparé un Plan National d'Accès à l'Eau Potable 2004-2015 (PNAEP) ayant fait l'objet d'une présentation lors de la consultation sectorielle sur l'eau et l'assainissement en décembre 2004. Ce document présente une première évaluation des besoins globaux en infrastructures du secteur à l'horizon 2015 et des grandes masses financières qu'il faudra mobiliser pour réaliser ces investissements. Les PTF ont adhéré au PNAEP et ont recommandé au gouvernement de développer un cadre programmatique incluant l'ensemble des activités à réaliser et des dépenses d'investissement et de fonctionnement y correspondant à mettre en œuvre. Il a également été recommandé d'inclure l'assainissement comme une partie intégrante du programme national.

Le développement d'un tel cadre programmatique qui permettra de graduellement abandonner une approche projet constituera un défi majeur pour les années à venir. La DNH s'est engagée sur cette voie et a l'ambition de développer un Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA). Il a été convenu que le PROSEA sera développé par la DNH en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement qui détient le mandat pour l'assainissement au Mali.

Jusqu'à aujourd'hui, une feuille de route pour le développement d'une approche budget programme a été développée, un comité de pilotage du PROSEA a été mis en place et l'ambition du MMEE/DNH est de développer son premier Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour l'année budgétaire 2007.

La stratégie du programme danois sera d'apporter, de concert avec d'autres PTF, son appui à la poursuite du développement d'une approche programmatique dans la perspective de créer dans les années à venir les conditions requises pour octroyer l'appui danois à l'amélioration de la couverture en eau potable et en assainissement de façon plus

programmatique, c'est-à-dire sous forme d'un appui à la mise en œuvre d'un programme national sectoriel et l'exécution du budget programme sectoriel.

Le programme visera ainsi à travers la composante Appui à l'Elaboration et le Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement d'apporter son appui pour le développement et la mise en œuvre des outils requis pour la mise en œuvre d'un véritable programme national (le budget programme par objectif, un jeu de stratégies d'exécution, de normes et d'indicateurs univoques, une comptabilité analytique, des revues conjointes de l'avancement du secteur eau etc.). Le renforcement de la capacité des acteurs principaux en matière de programmation, budgétisation et suivi-évaluation fera également partie de l'appui prévu.

### 3.3.2 Zones et domaines d'intervention

Dans l'absence d'un programme national d'approvisionnement en eau potable à la réalisation duquel l'appui danois pourrait s'insérer, l'appui du programme en termes d'amélioration de la couverture en eau et en assainissement sera ciblé sur des régions géographiques déterminées dans l'attente d'un programme national.

Les régions d'intervention ont été choisies en fonction d'un certain nombre de critères comme suit.

	Région	Indice de pauvreté monétaire (% , en 2001) EMEP <sup>1516</sup> (rang)	Taux de couverture en eau <sup>17</sup> (rang)	Incidence des diarrhées (1/1000) <sup>18</sup> (rang)	Présence des PTF	Population non couvert en eau potable (à titre d'information) (rang)
1	Kayes	68 (5)	58 (6)	11,97 (5)	+++++	663.384 (4)
2	Koulakoro	84 (8)	51 (7)	8,95 (2)	++	899.256 (7)
3	Sikasso	82 (7)	63 (3)	18,03 (7)	++	766.820 (6)
4	Ségou	65 (4)	44 (8)	13,58 (6)	++	1.031.447 (8)
5	Mopti	79 (6)	59 (5)	8,93 (1)	+	687.036 (5)
6	Tombouctou	54 (3)	62 (4)	11,15 (4)	+	172.061 (3)
7	Gao	48 (2)	70 (2)	9,12 (3)	+++	113.705 (2)
8	Kidal	34 (1)	89 (1)	23,27 (8)	+	4.016 (1)
	Mali	68	56	12,97		4.337.725

Sur cette base d'une analyse faite en concertation avec la DNH, les régions de Sikasso et Mopti ont été sélectionnées.

Dans les régions retenues, le programme apportera son appui à l'amélioration de la couverture en eau et assainissement en milieu rural (< 5.000 habitants) et semi-urbain (de 5.000 à 10.000 habitants).

En vue d'assurer une efficience et une efficacité dans la réalisation de la première phase de 3 ans ainsi qu'une prise en compte de l'intervention d'autres partenaires dans les régions en question, des zones prioritaires (cercles) ont été sélectionnées dans chacune des deux

<sup>15</sup> Les indices de pauvreté du CSLP I traitent uniquement la pauvreté cadre de vie (accès aux services sanitaires, écoles et autres) et sont établis à la base de donnée datant de 1994. Par conséquent, l'équipe s'est basée sur les indices de pauvreté monétaire de l'EMEP 2001.

<sup>16</sup> EMEP = Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté 2001. Banque Mondiale juin 2004.

<sup>17</sup> Estimations 2005 basées sur SIGMA

<sup>18</sup> Taux d'incidence des diarrhées par région (/1.000) en 2004

régions pour les interventions. Toutefois, le programme pourra intervenir sur l'ensemble du territoire des deux régions pour la réalisation d'ouvrage en milieu semi-urbain.

Un appui à l'hydraulique urbaine dans les zones gérées par l'EDM qui est chargée de la fourniture en eau et électricité dans 16 villes n'est pas prévu au cours d'une première phase d'appui. Ce choix se justifie comme suit : 1. L'EDM se trouve dans une phase transitoire suite à la rupture du contrat de concession (EDM-SA) et le montage institutionnel futur du secteur est en étude (étude institutionnelle, audit de gestion, mise au point d'une modèle financier pluriannuel) ; 2. L'incidence de pauvreté en milieu rural s'avère beaucoup plus important qu'en milieu urbain. Des interventions dans des agglomérations urbaines (centres de plus de 10.000 habitants hors centres gérés par l'EDM) pourront cependant être menées dans la zone d'intervention.

Une projection de la DNH montre qu'il y a un grand besoin en réalisation d'ouvrages hydrauliques des centres semi-urbains : à l'horizon 2015 il y aurait ainsi le besoin de construire une AES ou une AEP dans environ 700 centres.

Dans les zones de concentration du PASEPARE les besoins sont également très importants du fait que seuls 41 centres sur un total de 162 disposent d'un approvisionnement en eau potable amélioré dans la région de Sikasso. De même, on constate des besoins importants dans la région de Mopti bien que les centres semi-urbains sont moins peuplés que dans la région de Sikasso (seuls 3 centres ont une population de plus de 5.000 habitants).

La stratégie du PASEPARE sera de couvrir l'ensemble des besoins dans les cercles/communes dans lequel le programme interviendra, mais un accent particulier sera accordé aux centres semi-urbains pour les raisons suivantes :

- Les besoins à plus long terme. Des estimations démographiques montrent que l'accroissement démographique en Afrique se fera de prime abord dans les centres semi-urbains et urbains tandis que le nombre d'habitants en milieu rural stagnera au niveau actuel.
- La pérennité des investissements. Les systèmes d'approvisionnement en eau potable (AEP, AES) offrent des opportunités beaucoup plus évidentes que les petits ouvrages équipés, par exemple, d'une pompe à main en termes de la fonctionnalité et la durabilité des ouvrages. La vente réelle de l'eau à son prix de revient permet non seulement d'assurer des fonds pour l'entretien et la réparation des ouvrages mais aussi, notamment dans le cas des grands systèmes desservant une population supérieure à 3.000 habitants, de générer des fonds pour le renouvellement des équipements et même pour l'extension des systèmes. En outre, le volume financier généré par l'exploitation de tels ouvrages motiverait en principe le secteur privé à prendre en charge l'exploitation et la maintenance des ouvrages.
- L'acuité des problèmes d'assainissement. Dans ces centres, ainsi que dans les centres semi-urbains, un appui à l'assainissement au sens large (évacuation des déchets liquides et solides) constituera également un élément qui sera pris en compte. La composante Eau et Assainissement Le programme mettra des moyens pour la mise en œuvre des plans stratégiques d'assainissement dans les centres semi-urbain utilisant une approche qui prend en compte non seulement les problèmes liés à l'évacuation des excréta dans un

milieu semi-urbain mais aussi les problèmes des déchets solides et l'évacuation des eaux de pluie.

### **3.3.3 S'appuyer sur les stratégies nationales**

#### **3.3.3.1 Approvisionnement en eau potable**

Le programme s'appuiera dans sa démarche opérationnelle sur la stratégie nationale sectorielle en vigueur et les principes qui y sont évoqués (voir section 2.1.1).

Toutefois on notera dans l'approche du programme un accent particulier mis sur :

- La maîtrise d'ouvrage communale et la déconcentration
- L'approche par la demande. Des ONG nationales seront recrutées pour effectuer l'intermédiation sociale comprenant l'information sur le programme, la formulation de la demande communautaire, la mobilisation des fonds, l'organisation de la gestion communautaire et la formation post réalisation.
- La systématisation des activités d'hygiène et d'assainissement dans les zones dans lesquelles un appui sera donné à l'amélioration de la couverture hydraulique.
- La recherche de la pérennisation des investissements
- La promotion des capacités nationales. L'ensemble des travaux, études et autres services sera fourni par des entreprises, bureaux d'études et ONG nationales.

Certains de ces aspects sont évoqués dans les sections qui suivent.

#### **3.3.3.2 Assainissement**

Actuellement il n'existe pas de stratégie nationale d'assainissement, mais le développement d'une politique national d'assainissement avec quatre stratégies est prévu prochainement, à savoir:

- La stratégie des déchets liquides (y compris l'évacuation des excréta)
- La stratégie des eaux pluviales
- La stratégie des déchets solides
- La stratégie des déchets spéciaux

La composante Appui à l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement prévoit un appui au développement de la politique.

#### **3.3.3.3 Application de stratégies nationales dans le domaine de la GIRE**

Le processus actuel d'élaboration du PAGIRE a pour objectif global de contribuer à l'amélioration de la gestion durable des ressources en eau, conformément aux orientations définies par le Gouvernement du Mali et sur le plan international.

Il comporte deux objectifs immédiats :

- Objectif immédiat n°1 : Mettre en place les capacités de base nécessaires et suffisantes pour conduire le processus d'élaboration du plan d'action

- Objectif immédiat n°2 : Mettre en œuvre le processus d’élaboration du Plan d’action national de gestion intégrée des ressources en eau.

Le programme soutient la stratégie du Mali d’appliquer la GIRE comme une approche de gestion durable de ses ressources en eau et appuie le Mali dans ses efforts d’appliquer une gestion durable de ses ressources en eau en introduisant des systèmes de suivi des ressources dans les régions de Mopti et Sikasso et en appuyant développant des mécanismes de gestion locale de l’eau.

En plus, il est prévu d’appuyer la mise en œuvre du PAGIRE à partir de 2007.

### **3.3.4 S’intégrer dans les processus de décentralisation et de déconcentration**

En comparaison avec les autres pays de la sous-région le processus de décentralisation a commencé relativement tôt au Mali. Les 703 communes sont en place depuis 1999 et deux élections communales ont eu lieu (en 1999 et en 2004). Un ensemble compréhensif de textes légaux a été adopté qui définit les attributions et les compétences des trois niveaux de la décentralisation : la région, le cercle et la commune.

Cependant le plein épanouissement de la décentralisation est entravé par le fait que les communes ne disposent que de ressources financières très limitées. Les mécanismes de financement des activités des communes, par exemple sous forme de subventions en bloc de l’Etat, n’ont pas encore été mis en place. Un autre frein par rapport à la mise en œuvre effective de la décentralisation est la faible capacité des communes, notamment en milieu rural. La plupart des communes ne disposent pas encore de capacités adéquates en termes de gestion technique et financière.

Les éléments clefs de la décentralisation pour le secteur de l’eau sont : 1. les communes assurent la responsabilité de la planification, de la conception, de la réalisation et du contrôle de l’exploitation de toutes les infrastructures hydrauliques sur leur territoire ; 2. Les Conseils de Cercles peuvent jouer un rôle dans le cas d’infrastructures concernant plusieurs communes ; 3. La réalisation, la gestion et l’entretien des infrastructures doivent être confiés à des opérateurs privés sur commande de la commune et sous le contrôle de légalité par l’Etat ; et, 4. Les services déconcentrés de l’hydraulique ont un rôle d’appui/conseil auprès des collectivités locales et la maîtrise d’ouvrage peut, si nécessaire, être déléguée aux services techniques.

Sur la base d’un décret datant de 2002, le transfert de la maîtrise d’ouvrage du ministère chargé de l’eau aux collectivités territoriales a été entamé et le transfert formel a été réalisé pour environ 270 des 703 communes au Mali. Les premiers transferts ont montré la nécessité de beaucoup de formation et de sensibilisation au niveau communal ainsi que le besoin d’un appui-conseil rapproché des collectivités.

Le programme aura comme principe de base une maîtrise d’ouvrage communale accompagnée d’un appui visant le développement des compétences communales. Cependant vu la faible capacité d’un grand nombre de collectivités locales, les directions régionales de l’hydraulique auront un rôle important par rapport à la réalisation des activités d’hydraulique et d’assainissement à plusieurs niveaux :

- Fournir une assistance aux communes à la conception technique, la préparation et le suivi des contrats de services et travaux, la conception et le suivi des mesures d'accompagnement, et la mise en place d'une gestion professionnelle des ouvrages.
- Assurer un rôle de coordonnateur régional du programme danois au niveau de la programmation des activités, la budgétisation et le suivi budgétaire et l'élaboration de rapports périodiques d'avancement du programme.
- Effectuer un certain contrôle des activités pour assurer que les différentes étapes des activités sont exécutées selon les règles de l'art par rapport aux stratégies sectorielles, des règles de passation des marchés etc. Ce contrôle se matérialisera sous forme d'une approbation préalable des dossiers d'appel d'offres et des mandats de paiements des prestataires, signature de contrats.

Les directions déconcentrées ne disposent aujourd'hui pas des ressources financières leur permettant d'effectuer pleinement leurs missions. Dans une moindre mesure on observe un manque au niveau des capacités humaines.

Un appui au renforcement des Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie constituera un élément stratégique dans l'appui danois et visera l'ensemble des directions sur le territoire national.

Un élément important dans cet appui sera la recherche d'un financement suffisant par l'Etat de leur fonctionnement et de la mise en place d'un personnel adéquat en termes quantitatif et qualitatif.

La commune constituant souvent une entité trop petite par rapport à la contractualisation efficiente des travaux ainsi que des services gestion et d'entretien des ouvrages, le programme recherchera à mettre à profit l'intercommunalité.

Le financement des activités à travers l'ANICT a été envisagé dans le cadre du programme mais a été abandonné pour les raisons suivantes : 1. La déconcentration de la DNH et son positionnement par rapport à la décentralisation sont très en avance sur d'autres ministères sectoriels et offrent une bonne possibilité pour fournir un renforcement des capacités des collectivités locales en parallèle avec les investissements ; 2. La complexité technique des réalisations (par exemple la foration et la conception d'AEP/AES requiert des relations directes entre les DRHE et les maîtres d'ouvrage communaux ; et 3. L'acheminement des fonds directement aux communes paraît plus pérenne dans une longue perspective que le financement du type projet de l'ANICT.

### **3.3.5 Intégrer pleinement l'assainissement dans les activités**

#### **3.3.5.1 Assainissement en milieu villageois**

Les actions d'assainissement au niveau villageois seront basées sur la promotion de méthodes et techniques simples d'hygiène et d'assainissement accessibles aux usagers en fonction de leurs moyens. Pour cela, un volet éducation à l'hygiène sera introduit dans le programme conformément à la Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en Milieu Rural en Semi-urbain.

L'accent sera mis sur la promotion de l'hygiène, notamment le lavage des mains après défécation et avant les repas, la construction et l'usage des latrines familiales à faible coût,

la propreté autour des points d'eau et la protection de la qualité de l'eau sur toute la chaîne de distribution.

La réalisation de ce volet comportera des actions de formation, d'information, de sensibilisation, d'éducation et de communication (IEC) conçues par des spécialistes et traduites dans les langues des localités concernées. Au début du programme le matériel IEC moderne, qui prend en compte de la recherche récente et le développement dans les méthodes de communication sociale, sera développé et mis à la disposition de l'ONG qui assurera la formation des ONG locales dans les deux régions de concentration.

Vu le fait que le plus grand impact à court terme va provenir d'une augmentation du nombre de personnes qui utilisent des latrines familiales, un effort spécial sera fait pour augmenter le nombre de ménages qui utilisent des latrines familiales à faible coût. Ceci nécessite plus de poids sur la formation des maçons locaux en marketing social, augmentation du nombre de maçons formés afin qu'il y ait un maçon formé dans ou proche du village, établissement des latrines de démonstration afin de montrer concrètement aux villageois qu'une latrine se fait facilement sans trop de dépenses, et de la recherche action pour tester des approches différentes. La nécessité d'une évacuation sûre des excréta étant plus évidente dans les villages ou zones périurbaines avec une plus forte densité des ménages, le programme donnera une priorité à ces zones.

### **3.3.5.2 Latrines scolaires**

La construction des latrines scolaires sera intégrée dans les activités d'établissement des points d'eau. La recherche a montré que les filles attachent plus d'importance que les garçons aux installations sanitaires et on a constaté une corrélation entre la qualité de l'assainissement en milieu scolaire et le taux de scolarisation des filles. Le programme fera construire des latrines scolaires en blocs filles et blocs garçons, éloignés l'un de l'autre pour permettre aux filles d'avoir un lieu privé où les garçons n'ont pas le droit d'accès. Les latrines scolaires comprendront des dispositifs de lave-mains.

### **3.3.5.3 Latrines institutionnelles dans les lieux publics**

En principe, des latrines en lieux publics sont construites comme des latrines scolaires, mais des calculs de la capacité requise doivent être faits avant la conception. L'établissement des latrines dans les lieux publics est uniquement acceptable si les latrines sont placées sous la responsabilité d'un gestionnaire mis en place par la commune ou une autre structure officielle et si l'usage est réservé aux clients payants. L'expérience montre que des latrines non-payantes sans gestionnaire se détériorent plus rapidement et deviennent des lieux insalubres. Un modèle de gérance permettra aussi aux communes qui en seront des maîtres d'ouvrage de générer des revenus sur les contrats.

### **3.3.5.4 Plans stratégiques d'hygiène et d'assainissement**

Des plans stratégiques d'hygiène et d'assainissement sont à développer dans les communes rurales, les centres semi-urbains et les villes. Ils couvrent les aspects de déchets liquides, déchets solides et l'évacuation des eaux pluviales. Ils seront exécutés conformément à la politique nationale d'assainissement.

### **3.3.6 Assurer la pérennisation des investissements**

Le taux de fonctionnalité des ouvrages constitue, notamment en ce qui concerne les pompes à motricité humaine, un problème grave (en moyenne 30 % des pompes installées sont non fonctionnelles). Un système d'entretien et de maintenance des adductions d'eau potables (le STEFI) constitue une option intéressante dans la perspective de pérenniser le fonctionnement des systèmes à réseaux.

La recherche de la pérennisation des investissements passera par la mise en œuvre d'un certain nombre de différentes mesures :

- La réalisation d'une intermédiation sociale par des structures professionnelles en la matière (ONG ou bureau d'études) et un appui/supervision dans le phase de démarrage de l'exploitation des ouvrages. La mise en œuvre d'une intermédiation sociale constitue un élément essentiel en vue d'assurer que l'option technologique retenue, l'emplacement de l'ouvrage et l'organisation pour la gestion du point d'eau reflètent les priorités et souhaits des bénéficiaires
- Le paiement systématique de l'eau, notamment pour les AES et les AEV
- Dans la mesure du possible l'exploitation et l'entretien des AES/AEV seront confiés à des opérateurs privés et professionnels sur un contrat passé entre l'association des usagers d'eau et/ou la commune. Dans le cas où un tel arrangement n'est pas possible la commune avec l'assistance de la DRHE devra promouvoir une professionnalisation de l'exploitation et l'entretien des ouvrages
- Le renforcement des artisans locaux pour l'entretien et la réparation des pompes
- L'harmonisation des équipements, c'est-à-dire que dans chaque zone d'intervention, le programme cherchera à utiliser le type de pompes pour les grandes et faibles profondeurs respectivement le plus répandu dans la zone
- La contribution financière des communautés bénéficiaires et des communes à l'investissement initial.

### **3.3.7 Appuyer le processus GIRE**

Depuis 2002 le Mali s'est engagé dans un processus d'adoption des principes de la GIRE et il est actuellement en train de préparer le PAGIRE. Le Plan comprendra les éléments suivants :

- L'état des lieux des ressources en eau, des acteurs et de leurs systèmes de gestion
- Les actions à mener
- Le calendrier d'exécution
- Les responsables d'exécution
- Les autres intervenants
- Les coûts
- Les sources de financement
- Les groupes cibles
- Le suivi – évaluation
- La stratégie de mise en œuvre
- Le plan de communication

- Le plan de formation
- La révision du cadre institutionnel
- L'adaptation des textes législatifs et réglementaires.

Bien qu'il ne soit pas encore complètement achevé au niveau officiel, il est fortement indiqué, après des audiences publiques, que les actions du PAGIRE comprendront :

- Révisions des textes législatifs
- Conception d'un système de suivi des ressources en eau, y compris une évaluation de coûts d'installations, d'opération et de maintenance
- Etablissement d'une connexion des bases de données des ressources en eau avec le SIG et les photos satellites
- Formation, installation et application de l'équipement de surveillance
- Formation, installation, calibrage et application de l'équipement d'analyse de la qualité d'eau
- Outils pour l'évaluation des ressources en eau
- Outils pour la simulation des scénarios de gestion des ressources en eau
- Etudes spécifiques des ressources en eau (par exemple l'identification de périmètre de protection, identification de zones de risques, détermination de l'exploitation durable de la zone de captage)
- Soutien aux analyses de la qualité d'eau, notamment les équipements spécialisés (gaschromatographe, équipement d'absorption atomique)
- Etudes sur la mobilisation des eaux de surface non pérennes.

Le PASEPARE soutiendra certaines des activités susmentionnées, y compris l'introduction du système de suivi des ressources en eau dans les régions de Mopti et de Sikasso et les aspects qui concernent la gestion locale de l'eau, et assistera la Mali dans son application des principes GIRE.

### **3.3.8 Assurer une contribution nationale au programme**

Le principe d'une contribution nationale au programme sera matérialisé sous forme d'une contribution des bénéficiaires à l'investissement d'une part et d'une contribution de l'Etat au renforcement des structures déconcentrées d'autre part.

En ce qui concerne la contribution financière des bénéficiaires et des communes à l'investissement initial, la stratégie nationale en vigueur pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain stipule une contribution en espèces à la hauteur de 15 % du coût de l'investissement (communautés 5 % et communes 10%). L'application de ce système rencontre cependant des problèmes notamment en raison de la faible capacité financière des communes et les projets sous financement KfW et AFD ne demandent plus une contribution financière à l'investissement initial mais l'établissement d'un fonds d'entretien de l'ouvrage hydraulique au niveau de la communauté.

Une relecture en cours de la stratégie nationale<sup>19</sup> propose que le principe de contribution communautaire et communale à l'investissement initial soit abandonné et remplacé par une

---

<sup>19</sup> Stratégie nationale de Développement de l'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain au Mali. Version provisoire. 2006. MMEE. Secrétariat Général.

contribution des bénéficiaires au niveau de la communauté au Fonds de Développement de l'Eau<sup>20</sup>.

Conformément à la politique de Danida en ce qui concerne la valeur économique de l'eau, le programme insistera sur le principe d'une contribution financière à l'investissement initial, notamment celle des communautés bénéficiaires.

La situation précaire dans laquelle la plupart des communes se trouvent financièrement rend plus difficile d'imposer une contribution de l'ampleur prévue, à savoir les 10%. Or, une certaine contribution du maître d'ouvrage est à exiger. En conséquence, le programme appliquera une contribution symbolique de 1% du coût d'investissement afin de maintenir le principe même d'une contribution communale.

Afin de pouvoir communiquer la contribution demandée dès les premiers contacts avec les communautés et ainsi leur fournir une base de décision par rapport à leur inclusion éventuelle dans le programme, il est jugé plus judicieux de demander un forfait fixe pour les forages équipés de pompes à motricité humaine et pour les puits modernes au lieu d'un pourcentage du coût total de la réalisation.

La stratégie nationale stipule que la réhabilitation des ouvrages est entièrement à la charge des usagers, ce qui explique probablement en partie pourquoi le taux de panne des forages équipés de pompes à motricité humaine est très élevé. L'appui danois n'exclura pas des réhabilitations d'ouvrages, mais une réhabilitation ne sera envisageable dans les cas où le non fonctionnement/le mauvais fonctionnement est dû à un manque d'entretien ordinaire.

Les critères suivants seront applicables pour décider si une réhabilitation est à entreprendre à travers l'appui danois :

	Réhabilitation subventionnée	
	Oui	Non
Puits mal conçu, sans couvercle, poulie et treuil et superstructure anti-bourbier	X	
Puits avec des crevasses ou un couvercle ou une poulie en panne		X
Approfondissement du puits, s'il tarit au cours de la saison sèche	X	
PMH en panne d'un type pour lequel des pièces détachées sont disponibles		X
PMH en panne d'un type pour lequel on ne trouve plus de pièces détachées	X	
Forage avec une margelle mal conçue	X	
Margelle avec des crevasses		X
Forage ayant besoin d'un soufflage ordinaire		X
Forage ayant besoin d'un curage en plus du soufflage ordinaire	X	
AEP/AES avec une pompe moderne en panne		X
AEP/AES avec une pompe obsolète	X	
AEP/AES avec un forage ayant un débit insuffisant	X	

---

<sup>20</sup> La contribution proposée est de 150.000 FCFA pour le forage et de 150.000 FCFA pour le puits.

La contribution communautaire et communale à l'investissement sera en conséquence appliquée comme suit :

Type d'intervention	Type d'ouvrage	Participation financière (en FCFA)
Nouvelles réalisations	<b>Forage avec pompe</b>	Bénéficiaires : 300 000 dont 250 000 pour les travaux et 50 000 pour la caisse d'entretien, Commune : 1 %
	<b>Puits moderne</b>	Bénéficiaires : 270.000 dont 250.000 pour les travaux et 20 000 pour la caisse d'entretien, Commune : 1 %
	<b>AEP/AES</b>	Bénéficiaires : 5 % du coût de l'ouvrage, Commune : 1 %
Réhabilitation	<b>Forage avec pompe</b>	Bénéficiaires : 200 000 dont 150 000 pour les travaux et 50 000 pour la caisse d'entretien, Commune : 1 %
	<b>Puits moderne</b>	Bénéficiaires : 200 000 dont 180 000 pour les travaux et 20 000 pour la caisse d'entretien, Commune : 1 %
	<b>AEP/AES</b>	Bénéficiaires : 5 % du coût de l'ouvrage, Commune : 1 %

Le programme danois devra réajuster cette grille en fonction des décisions en la matière qui seront arrêtées dans la version définitive de stratégie nationale. Danida s'engagera dans le processus de relecture de la stratégie nationale afin de plaider pour que le principe de contribution financière à l'investissement soit maintenu.

Il est à souligner que les travaux ne pourront démarrer que lors la contribution des bénéficiaires et des communes est disponible sur le compte bancaire du programme y relatif.

### 3.3.9 Utilisation des circuits financiers nationaux

Dans le but d'approcher l'intervention danoise le plus possible aux procédures normales du secteur public du pays et en vue d'une plus grande appropriation du programme par les autorités malientes, le programme cherchera d'utiliser les circuits financiers nationaux pour le transfert des fonds.

Les montants de l'appui danois doivent d'abord figurer sur le budget national pour que celui-ci reflète aussi précis que possible les investissements du secteur. Le flux financier du programme passera à travers le trésor public (ou une banque locale si cela s'avère plus efficace), et au niveau régional le même principe sera appliqué. Le programme financera les audits supplémentaires aux audits entrepris par les autorités. (Voir section 7.3 pour plus de détails).

### 3.3.10 Intégration des aspects d'égalité des sexes dans le programme

Dans les zones rurales du Mali les femmes, assistées par les enfants (surtout les jeunes filles), sont responsables de chercher de l'eau pour le ménage. En termes généraux,

l'augmentation du taux de desserte recherchée par le programme favorise une diminution sensible de la charge de travail des femmes et des enfants lié au transport de l'eau.

Un autre aspect, souvent méconnu, des programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, est que l'accès à l'eau potable et le changement des comportements, surtout ceux liés à l'hygiène, diminue la fréquence des maladies les plus répandues. Une grande partie de la journée peut être occupée par le soin des enfants malades, un travail qui reste la responsabilité primaire des femmes.

Dans la mise en œuvre des interventions, les femmes comme les hommes seront impliqués à toutes les étapes de planification et d'exécution ; les outils d'intermédiation sociale adaptés seront introduits, les équipes des ONG travaillent en binôme (femme + homme); les réunions sont séparées selon sexe, etc. Une grande importance sera attachée à la sauvegarde des intérêts et des besoins des femmes lors du choix de technologie, à l'emplacement des points d'eau et à la fixation des règlements intérieurs. Le processus d'intermédiation sociale favorise une participation plus accrue des femmes aux différentes phases des interventions.

L'intégration des femmes aux nouvelles instances de gestion et de décision sera recherchée. Les équipes d'animation devront jouer un rôle de guide et de promotion active : Discuter avec les femmes et les hommes sur la participation des femmes aux postes de décisions au comité de gestion et l'intégration des présidentes et des secrétaires féminines ainsi que des trésorières; associer d'une manière active les femmes-clés du village (présidente du GV, accoucheuses villageoises, etc.) dans les séances d'animation, et éventuellement réaliser des débatsforums sur les relations entre les différentes couches sociales dans les milieux ruraux, y compris les relations entre femmes et hommes, et les conséquences négatives de l'inégalité sur le développement de la société.

Comme mentionné ci-dessus, les femmes sont responsables de la gestion de l'hygiène familiale et du comportement hygiénique vis-à-vis du puisage, du transport, du stockage et de la consommation de l'eau. Ceci sera traité dans des séances d'éducation adressées aux hommes comme aux femmes. Ces séances ont lieu dans de petits 'groupes focaux', par exemple par quartier, par groupe d'âge ou sont ciblées aux groupes de femmes associées autour d'une activité génératrice. L'idée est d'utiliser les réseaux existants dans les villages en profitant du fait que les femmes se connaissent et qu'il existe une confiance au sein du groupe permettant une discussion ouverte. L'expérience montre que l'intégration active des hommes à l'éducation à hygiène a un impact très positif sur le travail au village.

Outre l'intégration des aspects d'égalité des sexes dans la démarche opérationnelle de la composante *Eau et Assainissement Décentralisé*, un appui d'ordre plus institutionnel sera fourni dans le but d'une plus grande et meilleure intégration de ces aspects dans les programmes sectoriels et un suivi formalisé de l'évolution à ce niveau.

## 4. COMPOSANTES

Ci-dessous les grands axes des deux composantes sont décrits. Pour une description plus détaillée, voir les descriptions de composante.

### 4.1 Composante Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement

L'objectif intermédiaire de la composante a été défini de la manière suivante :

Renforcer la capacité des structures de l'Etat et des communes dans l'exercice de leurs tâches régaliennes en ce qui concerne la planification, la coordination et le suivi des activités d'eau et d'assainissement.

Six objectifs immédiats avec des résultats y correspondant concourent à l'atteinte de cet objectif global :

Objectif immédiat no. 1 :

Appuyer la restructuration de la DNH et de ses structures de l'hydraulique au niveau déconcentré par rapport à leurs nouvelles fonctions.

Les résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 1 :

Résultat 1.1 : Le processus visant à positionner la DNH par rapport à ses nouvelles tâches régaliennes a été démarré.

Résultat 1.2 : La base pour une déconcentration effective de la DNH a été élaborée.

Objectif immédiat no. 2 :

Contribuer au développement d'un programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et d'une approche programmatique sectorielle à travers le développement d'outils relatifs à la planification, la coordination et le suivi des activités.

Les résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 2 :

Résultat 2.1 : Un programme cadre national relatif à la planification et le suivi des activités d'eau potable a été développé et est utilisé.

Résultat 2.2 : La concertation entre les partenaires est formalisée et l'harmonisation des rapports de suivi a été entamée.

Objectif immédiat no. 3 :

Renforcer les capacités des collectivités locales dans la gestion décentralisée de l'eau et de l'assainissement.

Les résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 3 :

Résultat 3.1 : Les outils relatifs à l'implication des communes dans la planification, la gestion de l'exécution et le suivi des activités d'hydraulique ont été perfectionnés, testés et généralisés.

Résultat 3.2 : Les modalités contractuelles pour une délégation de la responsabilité de l'exploitation et l'entretien des ouvrages hydrauliques ont été développées, testées et généralisées.

Objectif immédiat no. 4 :

Renforcer la DNH dans la planification conceptuelle et la mise en œuvre du Plan d’Action national de GIRE.

Les résultats relatifs à l’objectif immédiat no. 4 :

Résultat 4.1 : Le concept de gestion locale de l’eau a été étudié dans le cadre d’une étude thématique, testé sur le terrain dans les deux régions de référence (Mopti et Sikasso) et validé au niveau national.

Résultat 4.2 : Assistance fournie aux régions de Mopti et Sikasso concernant le développement d’un programme du réseau de suivi des ressources.

Résultat 4.3 : Les Partenariats National et Régionaux de l’Eau (Régions de Mopti et de Sikasso) contribuent de manière informée et compétente à la mise en œuvre du Plan d’Action du GIRE, notamment dans les domaines de la gouvernance locale de l’eau et la prévention et gestion des conflits d’usage.

Résultat attendu 4.4 : A définir courant 2007 par rapport au financement des activités provenant d’un PAGIRE finalisé.

Objectif immédiat no. 5 :

Contribuer à l’élaboration de la stratégie nationale en matière d’assainissement pour permettre une augmentation du taux de couverture en assainissement et une amélioration des comportements favorables à l’hygiène et à l’assainissement.

Les résultats relatifs à l’objectif immédiat no.5 :

Résultat 5.1 Une politique nationale d’assainissement élaborée, approuvée et vulgarisée.

Résultat 5.2 Des différents types de latrines à faible coût développés en fonction des différentes caractéristiques régionales.

Résultat 5.3 Des matériaux modernes d’animation et d’éducation à l’hygiène développés, testés et mis en service.

Objectif immédiat no. 6 :

Promouvoir davantage l’intégration des femmes dans les activités d’eau et d’assainissement ainsi qu’un suivi systématique de ces aspects.

Les résultats relatifs à l’objectif immédiat no. 6 :

Résultat 6.1 : Les approches et les bonnes pratiques relatives à l’intégration des femmes dans les activités d’utilisation et de gestion des ressources en eau ont été analysées et systématisées.

Résultat 6.2 : Les aspects relatifs à l’égalité des sexes sont intégrés dans les indicateurs de suivi du PASEPARE en vue d’une généralisation dans le système de suivi national de la DNH.

Résultat 6.3 : Des lignes directrices et un guide relatifs à l’intégration des aspects d’égalité des sexes dans les activités de l’eau et de l’assainissement ont été élaborés et validés.

Résultat 6.4 : Améliorer la connaissance des aspects d’égalité des sexes dans le secteur de l’eau et l’assainissement au Mali à travers des recherches spécifiques.

## 4.2 Composante Eau et Assainissement Décentralisé

L'objectif intermédiaire de la composante est comme suit :

Améliorer la santé et les conditions de vie des populations des régions de Sikasso et de Mopti à travers un accès à l'eau potable et l'assainissement.

Les trois objectifs immédiats de la composante sont :

### Objectif immédiat no. 1:

Assurer l'accès à l'eau potable pour environ 194.000 personnes en milieu rural et semi-urbain des régions de Sikasso et de Mopti.

#### Les résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 1:

Résultat 1.1 : 110 points d'eau moderne réhabilités et 195 points d'eau modernes construits et mis en exploitation.

Résultat 1.2 : 11 AES et AEP réhabilités et 6 AES et AEP construites et mises en exploitation.

### Objectif immédiat no. 2:

Accroître le taux de couverture en assainissement et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement dans les régions de Sikasso et de Mopti.

#### Les résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 2:

Résultat 2.1 : Des plans stratégiques d'hygiène et d'assainissement des communes rurales , des centres semi-urbains et des villes sont élaborées et mises en œuvre dans les localités touchées par la composante.

Résultat 2.2 : L'animation sous forme des campagnes de promotion de l'hygiène et assainissement ont été entreprises dans toutes les localités touchées par la composante

Résultat 2.3 : Une grande partie des ménages des localités ciblées par la composante s'est équipée de latrines familiales à faible coût.

Résultat 2.4 : 100 latrines scolaires réalisées auprès des écoles existantes sans latrines dans les communes d'intervention.

Résultat 2.5 : 10 latrines publiques réalisées auprès des marchés et d'autres lieux publics.

### Objectif immédiat no. 3:

Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités eau et assainissement des DRHE, des DRACPN et des communes de Mopti et Sikasso ainsi que la capacité des secteurs associatif et privé.

#### Les résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 3:

Résultat 3.1 : Les DRHE et les DRACPN jouent leur rôle dans un cadre décentralisé et se sont adaptées à un rôle d'appui-conseil et de suivi des activités du secteur.

Résultat 3.2 : Les communes sont renforcées dans leur capacité de maîtrise d'ouvrage des activités hydrauliques et d'assainissement.

Résultat 3.3 : Les associations des usagers de l'eau sont renforcées dans leur défense de droit des consommateurs/exploitants de l'eau.

Résultat 3.4 : Le secteur privé est renforcé en matière de la qualité de leurs services.

Résultat 3.5 : Développement du réseau de suivi des ressources en eau dans les régions de Mopti et Sikasso.

Résultat 3.6 : Un processus pour la mise à jour courante de la base de données sur les forages et puits des régions de Mopti et de Sikasso a été établi, et les personnels de la DRHE respectives sont capable de maintenir la base de données et également de faire des analyses élémentaires des données.

## 5. BUDGET

Composante ou ligne budgétaire	Budget en DKK (millions)	Budget en FCFA (millions)
Approvisionnement en eau et assainissement décentralisé	42,0	3.657
Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement (y compris la GIRE)	11,5	998
Revues annuelles, audits et préparation de la phase 2	5,5	478
Marge budgétaire	3,6	313
Fonds non alloués	2,4	209
Total	65	5.655

Les détails du budget sont montrés dans les descriptions des composantes.

Répartition annuelle indicative du budget					
Taux de change: 100 FCFA = 1,15 DKK					
	Budget total DKK	Budget An 1	Budget An 2	Budget An 3	
<b>Composante Eau et Assainissement Décentralisé</b>	42,0	11,4	15,6	15,0	
Composante Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement	11,5	4,5	4,2	2,8	
Revues annuelles, audits et préparation de la phase 2	5,5	1,25	1,25	3,0	
Marge budgétaire	3,6	1,2	1,2	1,2	
Fonds non-alloués	2,4	0,4	1,0	1,0	
<b>Grand total</b>	<b>65</b>	<b>18,75</b>	<b>23,25</b>	<b>23,00</b>	

## 6. GESTION ET MONTAGE DU PROGRAMME

### 6.1 Introduction

La réalisation du programme implique plusieurs acteurs institutionnels mais la tutelle globale du programme sera confiée à la Direction Nationale de l'Hydraulique du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, soit par la DNH au niveau national, soit par les Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie dans les régions retenues.

L'organigramme du programme est présenté en Annexe 5.

Conformément à la législation nationale, la maîtrise d'ouvrage pour les réalisations relèvera des communes, mais dans beaucoup de cas il faudra s'attendre à une délégation de la maîtrise d'ouvrage aux DRHE en raison de la faible capacité des acteurs communaux.

Les ouvrages hydrauliques et d'assainissement seront réalisés par le secteur privé du Mali ou de la sous-région et les activités d'animation et de mobilisation sociale seront confiées à des ONG (ou éventuellement des bureaux d'études) nationales.

Le programme comprendra les niveaux de gestion suivants: un comité de pilotage du programme, un comité de suivi (mandaté par le comité de pilotage) et des cadres de concertation régionaux pour Sikasso et Mopti. La DNH au niveau national assurera le secrétariat pour l'ensemble du programme.

### 6.2 Le Comité de Pilotage

Conformément aux lignes directrices de la coopération danoise et dans le but d'assurer une coordination optimale entre les composantes du PASEPARE, un Comité de Pilotage (CP) sera établi au niveau programme. Ce comité constituera le mécanisme formel pour la gestion du PASEPARE entre le gouvernement du Mali et la coopération danoise, représentée par l'Ambassade du Danemark au Mali.

Le mandat et la responsabilité du CP sont de s'assurer que le programme sera réalisé d'une manière effective et efficiente en concordance avec le Document de Programme, l'Accord Gouvernemental et autres documents légaux.

Le CP assumera, par ailleurs, les tâches principales suivantes :

- approuver les plans de travail et les budgets correspondants des composantes ;
- suivre l'avancement général du programme sur la base des rapports d'avancement des composantes avec un accent particulier sur les retards et les goulets d'étranglement ;
- assurer la cohérence entre les composantes du programme et entre le programme et ceux d'autres PTF ;
- approuver le calendrier des revues au niveau du programme et de ses composantes ;
- faire exécuter les audits financiers et audits de performance du programme ; et
- approuver et agir sur les recommandations des revues annuelles du programme.

Le CP regroupera les acteurs institutionnels principaux du programme et du secteur eau et assainissement et sera ainsi composé comme suit (un représentant par institution):

- Le MMEE (Présidence)
- Le Directeur National de l'Hydraulique
- Le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale du Budget)
- Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
- Le Ministère de la Santé Publique
- Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
- Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (Direction Nationale de la Promotion de la Femme)
- Le Ministère de l'Education (La Direction responsable des écoles primaires)
- L'Ambassade du Danemark.

Les responsables des composantes participeront aux réunions comme personne ressource.

Le CP se réunira tous les six mois (après réception des rapports semi-annuels et annuels) ou plus fréquemment en cas de nécessité.

Le secrétariat du CP est assuré par un représentant de la Direction Hydraulique Rurale de la DNH.

Les termes de référence du CP sont inclus en Annexe 2.

Un comité de suivi du programme, composé du Directeur de la DNH en tant que coordinateur global du programme, d'un représentant de l'Ambassade et des responsables des composantes (le CDI pour la composante AEMPS et les deux directeurs régionaux de l'hydraulique pour la composante EAD), sera mandaté par le comité de pilotage d'assister avec la validation des plans de travail et les budgets y correspondants de la composante avant sa soumission pour approbation au CP et de débattre de toute question ne pouvant être résolue au niveau exécutif des composantes.

Le secrétariat de la composante Eau et Assainissement Décentralisé est assuré par un représentant de la Direction Hydraulique Urbaine de la DNH et celui de la composante Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement par le Centre d'Information et d'Informatique (CDI) de la DNH.

### **6.3 Cadres de concertation régionaux pour les régions de Sikasso et Mopti**

Dans le cadre de la composante, des cadres de concertation régionaux sont créés à Mopti et à Sikasso. Ils sont constitués par :

- Le Directeur Régional de l'Hydraulique et de l'Energie (Président)
- Le Directeur Régional de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
- Le Directeur Régional de la Santé Publique
- Le Directeur Régional des Collectivités Locales
- Le Directeur de l'Académie de l'Education
- Le conseiller technique au niveau régional de l'assistance technique de la composante

- Un représentant de chaque Cercle
- L'ONG chargée de l'animation
- Un représentant des Associations des Usagers de l'Eau
- Trois représentants des Communes

Le cadre de concertation régional est chargé des tâches suivantes :

- Assurer une bonne coopération entre les différents partenaires au niveau régional ;
- Coordonner les activités de la composante avec les autres activités dans le secteur au niveau régional afin d'éviter des chevauchements ;
- Discuter les aspects pratiques liés à l'exécution des plans de travail de la composante ;
- Trouver des solutions en cas de goulots d'étranglement dans l'exécution des activités de la composante au niveau régional ;
- Elaborer des recommandations pour l'amélioration de la composante et les soumettre à la DNH, la DNACPN et l'Ambassade de Danemark.

Le cadre de concertation se réunit chaque trimestre. La DNH, la DNACPN et l'Ambassade de Danemark peuvent participer aux réunions selon les besoins.

#### **6.4 Gestion quotidienne des composantes**

Les composantes seront réalisées sous la responsabilité du Directeur National de l'Hydraulique.

Pour la composante *Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement*, la gestion quotidienne sera confiée au chef du CDI.

Pour la composante *Eau et Assainissement Décentralisé*, la responsabilité pour la gestion quotidienne (planning, budgétisation, suivi etc.) relèvera du Directeur de la DRHE dans chacune des deux régions.

#### **6.5 Gestion du programme au niveau de l'Ambassade du Danemark**

Le responsable du programme à l'Ambassade du Danemark représentera la coopération danoise dans le programme et assurera la coordination de l'assistance danoise.

Ses tâches principales se résument comme suit :

- Participer au dialogue politique et stratégique sur le développement du secteur
- Participer à et promouvoir la coordination entre les bailleurs de fonds du secteur
- Participer aux réunions du CP
- Participer aux réunions du groupe de suivi du programme
- Soumettre les rapports d'avancement et rapports financiers du programme et de ses composantes au Ministère des Affaires Étrangères du Danemark
- Préparer les revues techniques et revues annuelles en collaboration avec le CP ou participer à la préparation de revues conjointes
- Administrer les contrats d'assistance technique expatriées
- Administrer le versement de fonds aux composantes

- Appuyer la formulation d'une éventuelle phase ultérieure d'appui danois au secteur
- Effectuer des visites de terrain au niveau des composantes
- Préparer les parties du Plan Annuel d'Entreprise (VPA) de l'Ambassade Danemark concernant le secteur Eau et Assainissement.

## **6.6 Conseiller technique**

Un conseiller technique longue terme ayant pour tâches d'assister la DNH dans la gestion de la composante AEMPS et de certains aspects du PASEPARE et d'apporter son expertise par rapport au développement d'un programme national sectoriel sera placé au sein de la DNH à Bamako. Sa description de poste est incluse en Annexe 6.

## **6.7 Assistance technique**

Une assistance technique sera mise à la disposition des organismes responsables de la réalisation du programme. Un aperçu de l'assistance technique au PASEPARE est inclus en Annexe 7.

Les principes suivants régiront l'affection de l'assistance technique de longue et de courte durée :

- Le rôle de l'assistance technique sera celui d'assistance et de conseil proprement dit avec l'objectif de renforcer les capacités des partenaires participants en matière de planification, budgétisation, suivi-évaluation et supervision.
- Des termes de référence précis devront être élaborés pour chaque assistant technique de longue et de courte durée.
- L'assistance technique a un droit de regard sur les différents documents clefs du programme (documents comptables, dossiers d'appel d'offres, rapports d'attribution des marchés, contrats pour les travaux et services et autorisation de paiement des entrepreneurs et prestataires de services).
- Afin d'éviter des chevauchements et un surcharge des institutions bénéficiaires de l'assistance technique, il importera pour la DNH et les PTF de rechercher une complémentarité des différents appuis. Ceci est particulièrement important dans la composante AEMPS mais au niveau régional il faudra également coordonner les appuis, par exemple avec l'AFD dans la région de Mopti.

## **6.8 Modifications éventuelles au programme approuvé par le Comité de Pilotage**

Compte tenu du caractère « pilote » de la première phase du PASEPARE, il se pourrait que les modalités d'exécution du programme devront connaître des modifications de plus ou moins grande envergure au cours de cette première phase, s'il s'avère que les modèles envisagés ne fonctionnent pas d'une façon optimale.

La responsabilité d'approuver les modifications éventuelles relèvera du Comité de Pilotage. Toutefois, l'accord du Ministère des Affaires Etrangères du Danemark est requis s'il est proposé de modifier les objectifs du programme et de ses composantes, et si les modifications proposées au budget dépassent les stipulations du Plan Annuel d'Entreprise (VPA) de l'Ambassade du Danemark.

## 7. GESTION FINANCIERE

### 7.1 Dispositions générales

Le système de gestion du programme a été conçu de manière à assurer une appropriation par les acteurs nationaux et utiliser les circuits financiers étatiques tant au niveau central qu'au niveau des deux régions concernées (Sikasso et Mopti). Toutefois, il reste entendu que la gestion financière du programme doit également se conformer aux lignes directrices de Danida en la<sup>21</sup>. Ces lignes directrices donnent les principes de la gestion des fonds danois (la comptabilité, les transferts de fonds, les rapports financiers et l'audit financier).

La responsabilité globale pour la gestion financière relève du Comité de Pilotage du Programme et il fera élaborer un manuel de procédures administrative et comptable et financière qui sera validé par le Contrôle Général des Services Publics. Pour ce faire, un cabinet national sera sollicité pour élaborer ce manuel procédures administrative, comptable et financière pour les deux composantes du Programme d'ici la fin du mois de janvier 2007. Sa validation en version provisoire doit être effective avant le démarrage des activités des deux composantes. Il doit être validé au début de la phase de démarrage.

Les fonds pour les revues, les audits et les études spéciales seront gérés directement par l'Ambassade du Danemark à Bamako. Les TDR de ces études et missions seront approuvés au préalable par le Comité de Pilotage.

Les fonds de fonctionnement des structures nationales de l'Etat (carburant, entretien des véhicules, fournitures de bureaux, per diem, salaires, téléphone, électricité, ateliers) nécessaires pour la bonne exécution et le suivi du PASEPARE seront fournis par le Budget National. De même, les frais des collectivités locales liés à la participation au programme (frais de déplacement, indemnités) seront couverts par les collectivités locales elles-mêmes.

### 7.2 Budgétisation et planification

La DNH comme secrétariat pour le Comité de Pilotage assure la coordination des plans de travail et budgets annuels préparés par les responsables des deux composantes avant de les présenter au Comité de Pilotage pour approbation. Le budget présenté devra inclure toutes les dépenses liées à la réalisation des activités des deux composantes, aussi bien pour celles financées par Danida que celles financées à travers le Budget National.

Les budgets ainsi que les comptes rendus financiers seront présentés sous une double forme pour satisfaire aussi bien aux besoins de Danida qu'à ceux de l'Administration malienne :

1. Une présentation suivant les objectifs et les résultats, et
2. Une présentation suivant le format du CDMT.

---

<sup>21</sup> *Guidelines for Financial Management* (December 2003) qui font partie des *Aid Management Guidelines* de Danida. Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères du Danemark ([www.um.dk/Danida/AMG](http://www.um.dk/Danida/AMG)).

Afin d'assurer l'inscription des budgets des composantes (dépenses sur le budget national aussi bien que celles couvertes par Danida) dans le budget national, les budgets de l'année suivante devront être soumis au ministère de tutelle début juin.

Les plans de travail et les budgets seront révisés tous les six mois suite à l'élaboration des rapports semi-annuels. Cette révision tiendra compte des avancements et retards sur les différentes activités. Ce budget révisé devra être approuvé par le Comité de Pilotage après avoir été commenté par le Comité de Suivi.

### **7.3 Flux financier**

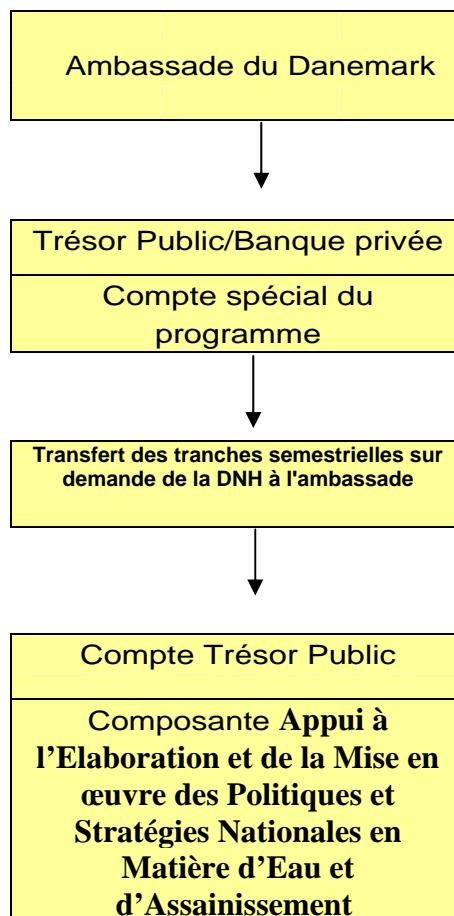
Les fonds d'appui de Danida seront mis à la disposition du Programme par l'Ambassade du Danemark. Pour ce faire, le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau demandera au Ministère de l'Economie et des Finances, l'ouverture d'un Compte Spécial au nom du Programme PASEPARE dont la gestion sera du ressort l'Agent Central Comptable du Trésor du Mali. Le Directeur National de l'Hydraulique est l'ordonnateur de ce compte Spécial.

Pour les composantes Appui à l'Elaboration et la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement et Eau et Assainissement Décentralisé les flux financiers sont décrits ci-dessous.

#### **7.3.1 Flux financier de la composante « Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement »**

Le diagramme ci-dessous montre le flux financier de la composante Appui à l'Elaboration et la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement. Les fonds de cette composante sont gérés par la DNH.

Les fonds sont logés dans le compte spécial d'affectation mentionné ci-dessus. Le compte est intitulé « Composante Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement ». Il est à remarquer que l'ordonnateur des fonds de cette composante est le Directeur National de l'Hydraulique. La composante n'inclut pas des fonds de contrepartie.



### 7.3.2 Flux financier de la composante Eau et Assainissement Décentralisé

#### Fonds Danida

Pour la composante Eau et Assainissement Décentralisé, le Ministère de l'Economie et des Finances ouvrira deux comptes spéciaux d'affectation au niveau des deux régions concernées (Sikasso et Mopti) dont l'un est intitulé « Sous compte travaux » pour les fonds destinés aux investissements et l'autre « Sous compte Prestations de services ». Ces sous-comptes seront ouverts dans une banque de la place et seront gérés par le Trésorier Payeur Régional de chaque région. Les Directeurs Régionaux de l'Hydraulique et de l'Energie des régions concernées sont les ordonnateurs de ces deux comptes.

L'alimentation de ces comptes par le Trésorier payeur se fera selon le mécanisme suivant :

Sur la base du budget approuvé par le Comité de Pilotage, l'Ordonnateur du Compte spécial préparera un appel de fonds consolidant les appels de fonds des deux composantes. Cet appel de fonds signé par l'Ordonnateur du Compte spécial et du le Directeur Administratif et Financier du MMEE sera soumis à l'Ambassade du Danemark pour l'alimentation le Compte Spécial.

Le virement des fonds Danida se fera semestriellement.

Cette demande devra être accompagnée d'un rapport financier sommaire présentant :

- Le total des sommes reçues depuis le début du programme
- Le total des dépenses, y inclus les engagements de dépenses jusqu'à la fin de la période et présentés selon les lignes du budget approuvé
- Le solde disponible calculé par différence entre le total des sommes reçues et le total des dépenses et engagements
- Le budget de la période de référence présenté selon les lignes du budget approuvé
- Les besoins calculés par différence entre le budget de la période de référence et le solde disponible.

La demande de virement adressée à l'ambassade est faite sur le format standard de Danida (annexe 11C du *Guidelines for Programme Management* – voir [www.um.dk](http://www.um.dk))

Les deux sous-comptes au niveau de chaque région recevra les fonds destinés aux activités de la région et permettra de dresser à tout moment un bilan régional des dépenses.

#### Fonds du budget national

Le Ministère de l'Economie et des Finances ouvrira pour le compte du PASEPARE un compte spécial sous la signature de l'Agent Central Comptable du Trésor qui recevra les fonds de contrepartie malienne pour les frais de fonctionnement liés à l'investissement pour les deux DRHE concernées.

Au niveau de chacune des régions, un compte spécial d'affectation sera ouvert dans une banque privée de la place. Ce compte est intitulé « Sous-Compte DRHE » et sera géré par le Trésorier Payeur Régional. Le Directeur régional de l'Hydraulique et de l'Energie est Ordonnateur de ce compte.

#### Fonds de contributions des communes et des bénéficiaires

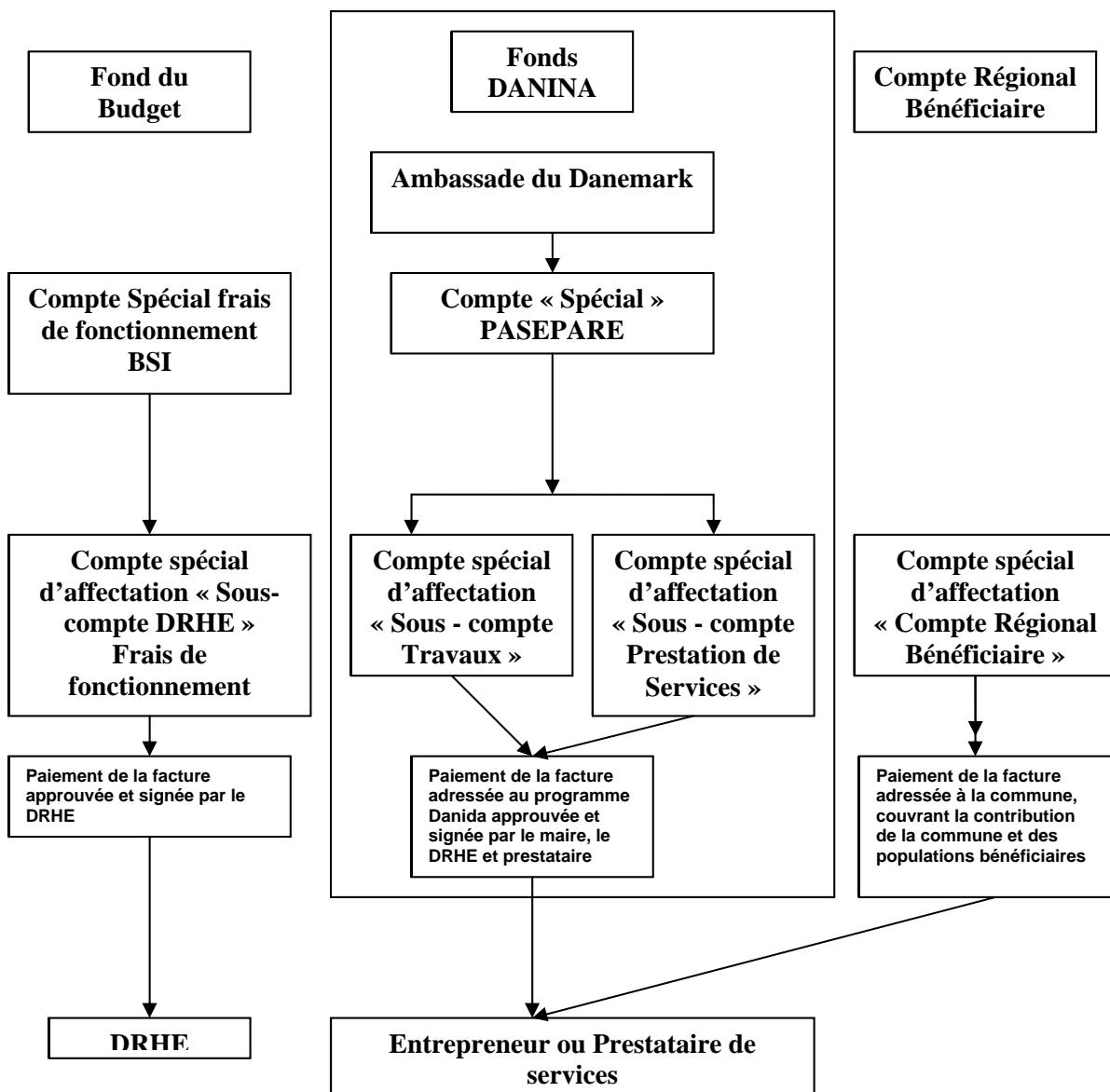
Le Ministère de l'Economie et des Finances ouvrira un compte spécial d'affectation dans une banque privée gérée par le Trésorier Payeur Régional dans chaque région pour recevoir les contributions à l'investissement des communes et des bénéficiaires. Ce compte est appelé « Compte Régionale Communes et Bénéficiaires ». Les percepteurs au niveau des cercles alimenteront ces comptes par les fonds versés par les Maires des communes bénéficiaires. Les Percepteurs de cercles sont ordonnateurs de ce compte.

#### Modalités de décaissement

Chaque travail physique ou prestation de service occasionne deux factures. La première facture couvre le montant à payer par Danida, la deuxième couvre le montant à payer par les communautés et les communes. Les décaissements du sous-compte bancaire des fonds de provenance de Danida se font sur une facture signée et approuvée par le fournisseur, le maire et le directeur régional de l'Hydraulique et de l'Energie. Les décaissements du sous-compte pour les factures à payer par les communes et les bénéficiaires se feront selon les mêmes modalités.

Normalement, un lot de travaux regroupera un nombre de communes (le soi-disant intercommunalité) afin de permettre la confection d'un dossier d'appel d'offres d'une taille convenable. Dans ce cas les communes désigneront un chef de file qui rassemble contributions individuelles et des bénéficiaires et les versera sur le « Compte Régional Communes et Bénéficiaires » ouvert à cet effet.

Ce flux financier au niveau de la gestion financière quotidienne de la composante peut être illustré selon le schéma ci-dessous. Il reste entendu que les fonds sont gérés au niveau régional sous la responsabilité de la DRHE.



Le manuel de procédures administrative, comptable et financière fixera dans les détails les modalités de fonctionnement de ces différents comptes.

### *Infrastructures de petite envergure*

La maîtrise d'ouvrages pour la construction a) des latrines scolaires et publiques et b) des centres des dépôts de déchets solides sera celle des communes conformément à la législation sur la décentralisation. Le Ministère de l'Economie et des Finances ouvrira pour chaque commune concernée un compte spécial d'affectation dans une banque privée au niveau du cercle géré par le Percepteur pour recevoir les fonds pour les travaux. Le Maire de la commune bénéficiaire est Ordonnateur du compte. Le compte est appelé « Compte Communale Travaux Assainissement, commune de « nom » ». Les appels de fonds pour le compte de la commune seront transmis au Trésorier Payeur régional pour inclusion dans l'appel de fonds régional. Le manuel de procédures administrative, comptable et financière fixera dans les détails les modalités de fonctionnement de ces différents comptes.

### **7.4 Audits**

Chaque année un audit de l'année calendrier précédent est fait en mars-avril. L'audit est fait par un cabinet audit sur contrat avec l'Ambassade de Danemark. Les TDR des audits sont préparés par l'Ambassade et approuvés par le Comité de Pilotage, auquel les rapports d'audit sont soumis.

## **8. SUIVI, REVUES ET EVALUATIONS**

### **8.1 Indicateurs de suivi**

Les indicateurs sur lesquels le programme sera globalement évalué seront ceux de la DNH<sup>22</sup> et ceux du CSLP dans la mesure où celui-ci dans la version couvrant 2007 à 2011 comprend des indicateurs spécifiques au secteur.

Les indicateurs principaux du programme au niveau des objectifs sont présentés dans l'Annexe 3.

### **8.2 Rapports de suivi**

#### **8.2.1 Rapport de démarrage**

En décembre 2006 les deux composantes présenteront une planification de leurs activités pour la période de décembre 2006 au juin 2007 avec un budget y afférent pour approbation au Comité de Pilotage. L'arrivée du conseiller technique de la composante AEMPS et l'assistance technique de la composante EAD est prévue vers la fin de mars 2007. Ensuite chaque composante élaborera un rapport de démarrage à soumettre 3 mois après (fin juin 2007) pour approbation au Comité de Pilotage.

---

<sup>22</sup> Voir le budget programme annuel du MMEE ainsi que le document Indicateurs Sectoriels Eau 2004. Version 2. Cellule de Planification et de Statistique. MMEE.

Le rapport de démarrage à élaborer conformément aux lignes directrices de Danida devra comprendre un plan de travail annuel, un budget détaillé basé sur les activités, les résultats attendus et des détails sur le système de suivi et les indicateurs de la composante. Le rapport décrira en détail le partage des responsabilités entre les différents acteurs impliqués dans la réalisation de la composante et les formats des rapports périodiques.

### **8.2.2 Rapports périodiques**

Les rapports périodiques à produire devront permettre de suivre le progrès dans l'exécution des composantes et de fournir la base sur laquelle le CP peut prendre des décisions stratégiques.

Des rapports financiers seront toutefois soumis aux membres du Comité de Pilotage et l'ambassade de Danemark tous les trois mois.

A la fin de chaque année, les institutions responsables d'une composante élaboreront un rapport annuel comprenant:

- Une analyse des résultats par rapport aux estimations de la description de la composante et des buts fixés pour l'année en question, y compris une explication des problèmes rencontrés et des mesures prises pour les résoudre.
- Un compte rendu sur les indicateurs de la composante
- Une analyse de lien entre les résultats et les dépenses
- Le détail des modifications et ajustements de la composante soumis pour approbation des autorités compétentes, y compris les réaménagements budgétaires.
- Le rapport financier pour l'année en question.

Ce rapport sera soumis au Comité de Pilotage pour approbation.

A la fin du programme, chaque composante préparera un rapport final.

Tous les rapports susmentionnés seront élaborés conformément aux lignes directrices de Danida jusqu'à ce qu'un système de reporting unique à toutes les activités de la DNH ait été développé et approuvé.

Dans la perspective d'alléger la charge de travail des institutions responsables des différents programmes et de faciliter une vue d'ensemble sur les activités et financements du secteur, la possibilité de ne pas demander des rapports d'avancement spécifiques au programme financé par le Danemark, éventuellement en améliorant le format des rapports périodiques des DRHE et DRACPN, devra être examiné. Un appui à ce niveau sera inclus dans la composante AEMPS, le but étant qu'un système de rapports périodiques accepté par le gouvernement du Mali et l'ensemble ou la plupart des PTF au plus tard au démarrage de la deuxième phase du programme.

## 8.3 Revues et évaluations

### 8.3.1 Revues annuelles et revues techniques

Il n'existe pas encore une tradition pour la tenue de revues annuelles du secteur eau et assainissement, permettant au gouvernement et aux PTF d'évaluer conjointement l'avancement des politiques, stratégies et programmes du secteur et de formuler des recommandations y relatives.

La composante *Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement* visera, entre autres, d'apporter un soutien au MMEE/DNH pour l'organisation et la tenue d'une telle revue annuelle à partir de 2007. Cette revue annuelle remplacera une revue annuelle dano-malienne de l'assistance danoise. La revue annuelle du programme sectoriel pourra, si jugée utile par le Comité de Pilotage et/ou l'Ambassade du Danemark, être précédée par une revue technique d'une ou plusieurs des composantes du programme appuyé par le Danemark. Le but de ces revues techniques est de fournir un avis technique pouvant guider la revue annuelle.

Comme la revue annuelle devra également se prononcer sur et faire des recommandations au Comité de Pilotage sur les plans de travail annuels et les budgets afférents des composantes, la revue devra être programmée de façon à ce qu'elle s'adapte au cycle de planification et de budgétisation du gouvernement du Mali. La revue devra, en conséquence, avoir lieu de préférence en mai-juin.

### 8.3.2 Etudes du type "Value for Money"

Afin de permettre une évaluation de l'utilisation efficace des fonds mis à la disposition du gouvernement du Mali, en supplément au suivi à travers les rapports périodiques, des audits du type "value for money" pourraient être envisagés, éventuellement en collaboration avec les autres PTF du secteur. Ces audits permettraient d'évaluer certains aspects par rapport à l'efficience et l'efficacité du programme. A titre d'exemple, il se pourrait qu'il soit bénéfique d'évaluer le flux financier du programme ou l'approche par rapport à la maîtrise d'ouvrage déléguée. Des fonds seront mis à la disposition du Comité de Pilotage pour lui permettre de faire exécuter ces types d'évaluation.

### 8.3.3 Aperçu des revues, évaluations et des rapports périodiques

	An 1	An 2	An 3	Commentaires
Revues et évaluations				
Revue annuelle	⊕	⊕	⊕	De préférence des revues conjointes par tous les PTF. A programmer en fonction du cycle budgétaire et de programmation de l'Etat du Mali
Revue technique des autres composantes	.....			En fonction des besoins. A programmer de façon à fournir une base de décision pour la revue annuelle
Évaluation à mi-parcours			⊕	Réaménagement éventuel des fonds aux communes
Audit annuel des composantes		⊕	⊕	Doivent être disponibles pour la revue annuelle
Études type "Value for Money "		.....		A décider par le Comité de Pilotage
Rapports				
Rapport de démarrage de chaque composante	⊕			
Rapports financiers des composantes	⊕⊕⊕	⊕⊕⊕	⊕⊕⊕	
Rapport d'avancement des composantes	⊕	⊕	⊕	
Rapport annuel des composantes		⊕	⊕	
Rapport final du programme			⊕	

## 9. SUPPOSITIONS, RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES

### 9.1 Suppositions

- Le gouvernement du Mali est favorable à poursuivre le processus de déconcentration des structures centrales de l'Etat, y compris une délégation des crédits au profit des directions régionales.
- Le gouvernement œuvre activement à mettre en place des budgets annuels de fonctionnement adéquats à travers le Budget National pour l'ensemble des DRHE à partir de 2009.
- Le gouvernement du Mali met à la disposition de la DNH un budget de fonctionnement suffisant pour lui permettre d'exécuter ses tâches régaliennes et les tâches de supervision liées à l'exécution du PASEPARE
- Le MMEE s'investit dans une réforme organisationnelle de la DNH qui permettra de positionner la direction d'une façon adéquate par rapport aux nouveaux défis. Ceci impliquera probablement une modification éventuelle de l'organigramme de la DNH et des amendements aux niveaux des ressources humaines et financières de la direction.
- Le MMEE est disposé à s'engager sur la voie d'un programme national sectoriel eau et d'un budget programme par objectif et les différentes structures de l'Etat (DNH, DAF, CPS du MMEE, MEF) y compris l'établissement des cadres de collaboration y relatifs
- Les principaux PTF du secteur soutiennent le développement d'un cadre commun de planification, coordination et de suivi des activités du secteur
- La relecture de la stratégie nationale d'approvisionnement en eau potable maintient le principe d'une contribution communale à l'investissement initial d'un ouvrage hydraulique
- Le personnel de la DRHE de Mopti et de Sikasso sera renforcé par un hydrologue et un hydrogéologue, qui seront responsables des activités de suivi dans les régions en question et le maintien de la base de données des forages et des puits

### 9.2 Risques majeurs

- Le manque de personnel en nombre et qualifications adéquates.
- Dans le cas où les régions de Mopti et Sikasso ne disposent pas d'au moins un hydrologue et un hydrogéologue, il y a un risque sérieux que les systèmes de suivi et la mise à jour des bases de données des forages et des puits ne seront pas maintenus après l'achèvement du programme.
- De même, il est à craindre que la DNH ne pourra mener à bien une approche programme et un budget programme si la direction dans les années à venir n'a pas d'expertise en matière de planification et d'économie.
- Le faible taux de couverture en latrines familiales semble indiqué que le niveau d'information des populations concernant la relation entre des mauvaises pratiques d'hygiène et la prévalence des maladies les plus répandues est quasi non existant. Le changement des comportements des populations prend du temps, et il y a un risque que le changement prend plus de temps que prévu. Ceci se traduira en un faible taux de croissance en latrines familiales.

### **9.3 Conditions préalables**

- La mise à disposition par le gouvernement du Mali d'un budget de fonctionnement annuel de 45 millions de FCFA pour chacune des Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie dans les régions de Mopti et de Sikasso pour la période 2007-2009 constitue une condition préalable à l'appui danois et une nécessité pour la bonne exécution du budget d'investissement fourni par la coopération danoise.
- Le gouvernement du Mali met un agent comptable à la disposition de chacune des deux DRHE impliquées dans la réalisation du PASEPARE (Régions de Sikasso et de Mopti).

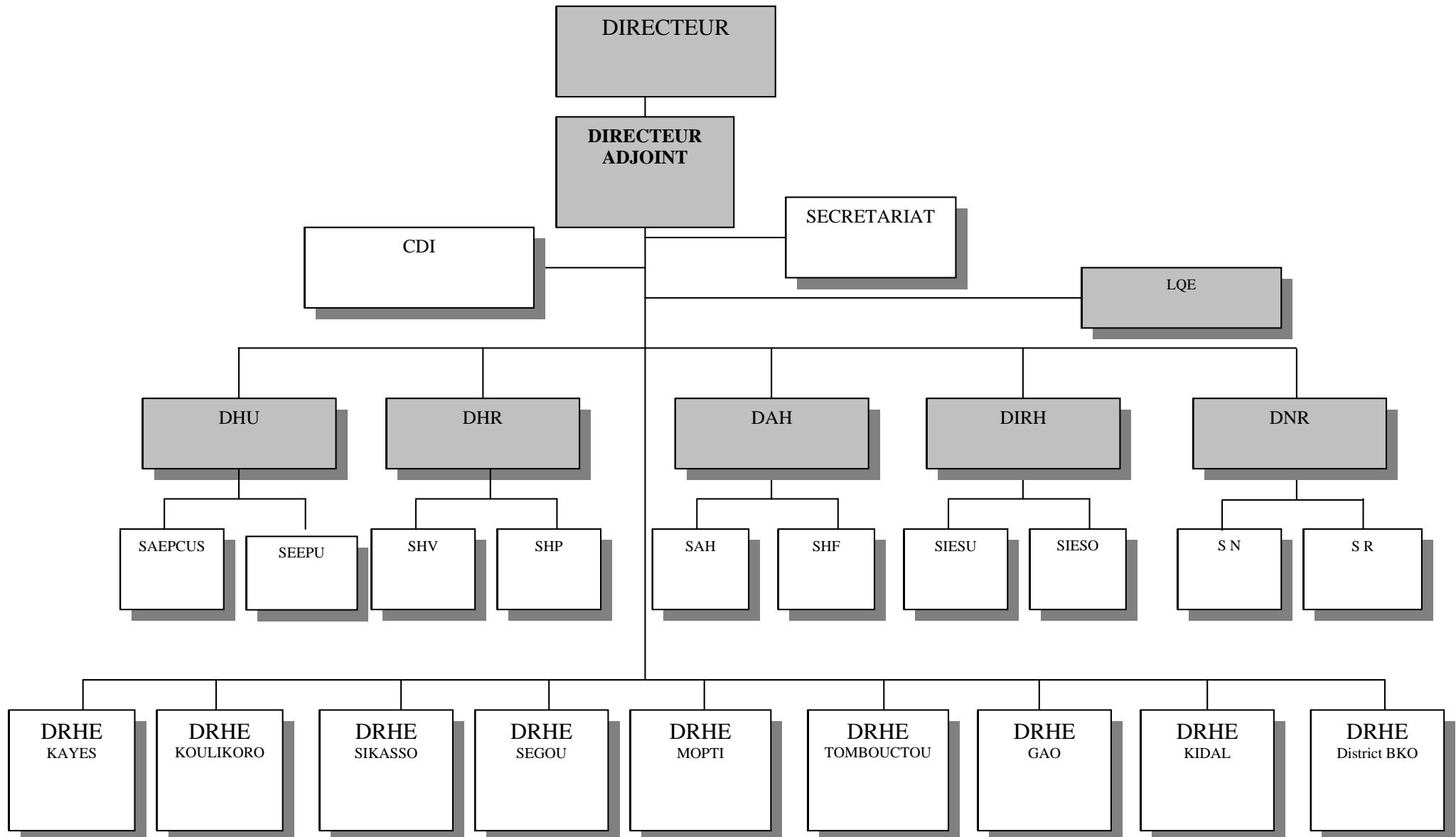
## **10. PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

<b>Objectif immédiat no. 6</b>							
Résultat 6.1 : Les approches et les bonnes pratiques relatives à l'intégration des femmes dans les activités d'utilisation et de gestion des ressources en eau ont été analysées et systématisées.							
Résultat 6.2 : Les aspects relatifs à l'égalité des sexes sont intégrés dans les indicateurs de suivi du PASEPARE en vue d'une généralisation dans le système de suivi national de la DNH							
Résultat 6.3 : Des lignes directrices et un guide relatifs à l'intégration des aspects d'égalité des sexes dans les activités de l'eau et de l'assainissement ont été élaborés et validés							
Résultat 6.4 : Améliorer la connaissance des aspects d'égalité des sexes dans le secteur de l'eau et l'assainissement au Mali à travers des recherches spécifiques							



## Annexe 1

### ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE



CDI:	Centre de Documentation et d'Informatique
LQE:	Laboratoire de la Qualité des Eaux
DHR :	Division Hydraulique Rurale
DHU:	Division Hydraulique Urbaine
DAH:	Division Aménagements Hydrauliques
DIRH:	Division Inventaire des Ressources Hydrauliques
DNR :	Division Normes et Réglementation
SAEPCUS :	Section Approvisionnement en Eau Potable des Centres Urbains et Secondaire
SEEPU :	Section Evacuation des Eaux Pluviales et Usées
SHV:	Section Hydraulique Villageoise
SHP:	Section Hydraulique Pastorale
SAH:	Section Aménagements Hydrotechniques
SHF:	Section Hydraulique Fluviale
SIESU:	Section Inventaire des Eaux de Surface
SIESO:	Section Inventaire des Eaux Souterraines
SN:	Section Normes
SR:	Section Réglementation
DRHE:	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie

## Annexe 2

### Termes de Référence Comité de Pilotage du Programme

#### 1. Introduction

Le *Comité de Pilotage* (CP) constitue le mécanisme formel pour la gestion du Programme entre les gouvernements du Mali et la coopération danoise représentée par l'Ambassade du Danemark.

#### 2. Mandat du comité

Le mandat et la responsabilité globale du CP sont d'assurer que le programme est réalisé d'une manière effective et efficiente en concordance avec le Document de Programme, l'Accord Gouvernemental et autres documents légaux.

Le CP traite des questions stratégiques du programme y compris la coordination des activités des différents bailleurs de fonds. Il assume également la responsabilité pour les tâches décrites dans la section 4 ci-dessous.

Le CP décide des modifications éventuelles aux documents du programme sont nécessaires. Toutefois les objectifs du programme ne peuvent être modifiés.

#### 3. Composition du comité de pilotage

Le CP sera composé comme suit (*un représentant par institution*):

- Le MME (Ministère de tutelle - Présidence)
- Le Directeur National de l'Hydraulique
- Le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
- Le Ministère de l'Economie et des Finances (DGB)
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
- Le Ministère de la Santé Publique
- Le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
- Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (Direction Nationale de la Promotion de la Femme)
- Le Ministère de l'Education (La Direction responsable des écoles primaires)
- L'Ambassade du Danemark

Les responsables des composantes participeront aux réunions comme personnes ressources.

#### 4. Tâches du comité de pilotage

- Approuver les plans de travail et les budgets correspondants des composantes
- Suivre l'avancement général du programme sur la base des rapports d'avancement des composantes avec un accent particulier sur les retards et les goulots d'étranglement
- Assurer la cohérence entre les composantes du programme
- Approuver le calendrier des revues au niveau du programme et de ses composantes,

- Faire exécuter les audits financiers annuels du programme y compris l'élaboration des termes de référence des auditeurs
- Assurer la prise en compte des recommandations des audits annuels
- Faire exécuter des études de suivi-évaluation des composantes des composantes à travers, par exemple, des études du type "value for money" ou des études d'impact
- Assurer la coordination des activités du programme avec les activités d'autres bailleurs de fonds
- Discuter et agir sur des questions relatives à la bonne exécution des activités du programme qui demandent des contacts à un niveau qui dépasse celui des intervenants directs
- Approuver et agir sur les recommandations de la Revue Annuelle du programme.

## **5. Organisation du travail du Comité de Pilotage**

Le CP se réunit tous les 6 mois (après réception des rapports semi-annuels et annuels) ou plus fréquemment en cas de nécessité et sur demande d'un des membres du CP.

Les réunions du CP sont présidées par le représentant du MMEE.

Un compte-rendu de chaque réunion est établi et soumis aux membres du CP 15 jours après la réunion au plus tard.

Le secrétariat du CP est assuré par un représentant de la DNH.

## Annexe 3 Indicateurs de suivi

### Indicateurs de la Composante Appui à l'Elaboration et de la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en Matière d'Eau et d'Assainissement

Objectif intermédiaire	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification
Renforcer la capacité des structures de l'Etat et des communes dans l'exercice de leurs tâches régaliennes en ce qui concerne la planification, de la coordination et du suivi des activités d'eau et d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les investissements des sous-secteurs AEPA sont planifiés et suivis par rapport au CSLP et aux ODM en vue d'un développement équitable de la couverture sur l'ensemble du territoire national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue annuelle du secteur</li> <li>Rapport d'exécution du PROSEA</li> </ul>
<b>Objectifs immédiats</b>		
1. Contribuer au développement d'un programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et d'approche programmatique sectorielle à travers le développement d'outils relatifs à la planification, la coordination et le suivi des activités les Renforcer les structures de l'hydraulique au niveau déconcentré et les collectivités locales dans la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ensemble des DRHE dispose d'un budget de fonctionnement inscrit dans le budget national à partir de l'année budgétaire 2009 au plus tard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports périodiques de la composante</li> </ul>
2. Contribuer au développement d'un programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et d'approche programmatique sectorielle à travers le développement d'outils relatifs à la planification, la coordination et le suivi des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>La première version du PROSEA, y compris un budget programme triennal glissant et un CDMT annuel, est disponible en 2007</li> <li>Une concertation régulière entre l'ensemble des acteurs du secteur se fait sous la présidence de la DNH</li> <li>Une revue sectorielle conjointe a lieu tous les ans à partir de 2007</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports périodiques de la composante</li> <li>Le PROSEA, le BPO et le CDMT</li> <li>Rapport d'exécution annuel du PROSEA</li> </ul>
3. Renforcer les collectivités locales dans la gestion décentralisée de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le transfert de compétences aux communes a été finalisé et les représentants des collectivités locales ont été formés à leurs tâches</li> <li>Des contrats de délégation de l'exploitation et l'entretien des ouvrages sont en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrats de délégation de l'exploitation et l'entretien</li> </ul>
4. Renforcer la DNH dans la planification conceptuelle et la mise en œuvre du Plan d'Action national de GIRE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de mise en œuvre des composantes du Plan d'Action de GIRE</li> <li>Participation du personnel de la DNH dans des cours de formation concernant le Plan d'Action de GIRE</li> <li>Rapport sur la conception standard de piézomètres et de stations de suivi de l'eau de surface.</li> <li>Catalogue sur des prix unitaires de piézomètres et de stations de suivi de l'eau de surface</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports périodiques de la composante</li> <li>Rapports sur des cours de formation.</li> <li>Rapport sur le suivi des ressources en eau à Mopti et à Sikasso.</li> <li>Documents préparés par le personnel de la DNH lors de la planification ou</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert régulier à la DNH des données du suivi effectué dans les régions de Sikasso et de Mopti</li> <li>Programme de recherche lié à la gouvernance locale de l'eau et la prévention et gestion des conflits d'usage formulé et testé</li> </ul>	l'exécution de composantes du Plan d'Action.
5. Contribuer à l'élaboration de la stratégie en matière d'assainissement pour permettre une augmentation du taux de couverture en assainissement et une amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Stratégie nationale d'assainissement imprimée et utilisée par le PASEPARE et d'autres programmes du secteur</li> <li>Des plans techniques des latrines types utilisés par le PASEPARE et autres programmes du secteur</li> <li>Des matériaux modernes d'animation utilisés par le PASEPARE et autres programmes du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports périodiques de la composante</li> </ul>
6 Promouvoir davantage l'intégration des femmes dans les activités d'eau et d'assainissement ainsi qu'un suivi systématique de ces aspects.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une analyse des pratiques et approches en égalité des sexes actuellement appliquées est disponible à la mi-2007</li> <li>Le jeu d'indicateur du PASEPARE et des rapports périodiques des DRHE incluent des indicateurs relatifs à l'égalité des sexes à partir de l'année 2008</li> <li>Des lignes directrices et un guide en matière d'égalité des sexes ont été finalisés avant la fin de 2008</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'avancement de la composante,</li> <li>Rapports de consultants,</li> <li>Format des rapports périodiques DNH,</li> <li>Stratégie et guide</li> </ul>

### Indicateurs de la Composante Eau et Assainissement Décentralisé

<i>Objectif intermédiaire</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Améliorer la santé et les conditions de vie des populations des régions de Sikasso et de Mopti à travers un accès à l'eau potable et l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage des ménages qui utilisent uniquement l'eau potable dans le ménage</li> <li>Taux d'utilisation des latrines familiales</li> <li>La réduction de la corvée d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes d'impact</li> <li>Rapports périodiques de la composante</li> </ul>
<b>Objectifs immédiats</b>		
Assurer l'accès à l'eau potable pour environ 194.000 personnes en milieu rural et semi-urbain des régions de Sikasso et de Mopti	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de personnes qui ont eu accès à l'eau potable dans les deux régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques de la DRHE</li> <li>Rapports périodiques de la composante</li> </ul>
Accroître le taux de couverture en assainissement et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement dans les régions de Sikasso et de Mopti	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre de personnes qui ont eu accès à l'assainissement dans les deux régions</li> <li>Le pourcentage de personnes qui se lavent les mains après défécation et avant les repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques de la DRACPN</li> <li>Les rapports des ONG responsable pour l'animation</li> <li>Etudes d'impact</li> <li>Rapports périodiques de la composante</li> </ul>
Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités eau et assainissement des DRHE, DRACPN et communes de Mopti et Sikasso ainsi que la capacité des secteurs associatif et privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les plans et les budgets annuels sont préparés, approuvés et suivis</li> <li>Les chantiers de construction sont supervisés</li> <li>Les rapports de progrès sont établis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports périodiques des DRHE et des DRACPN</li> </ul>

## Annexe 4 Les bailleurs de fonds du secteur

### DIRECTION NATIONALE DE L'HYDRAULIQUE

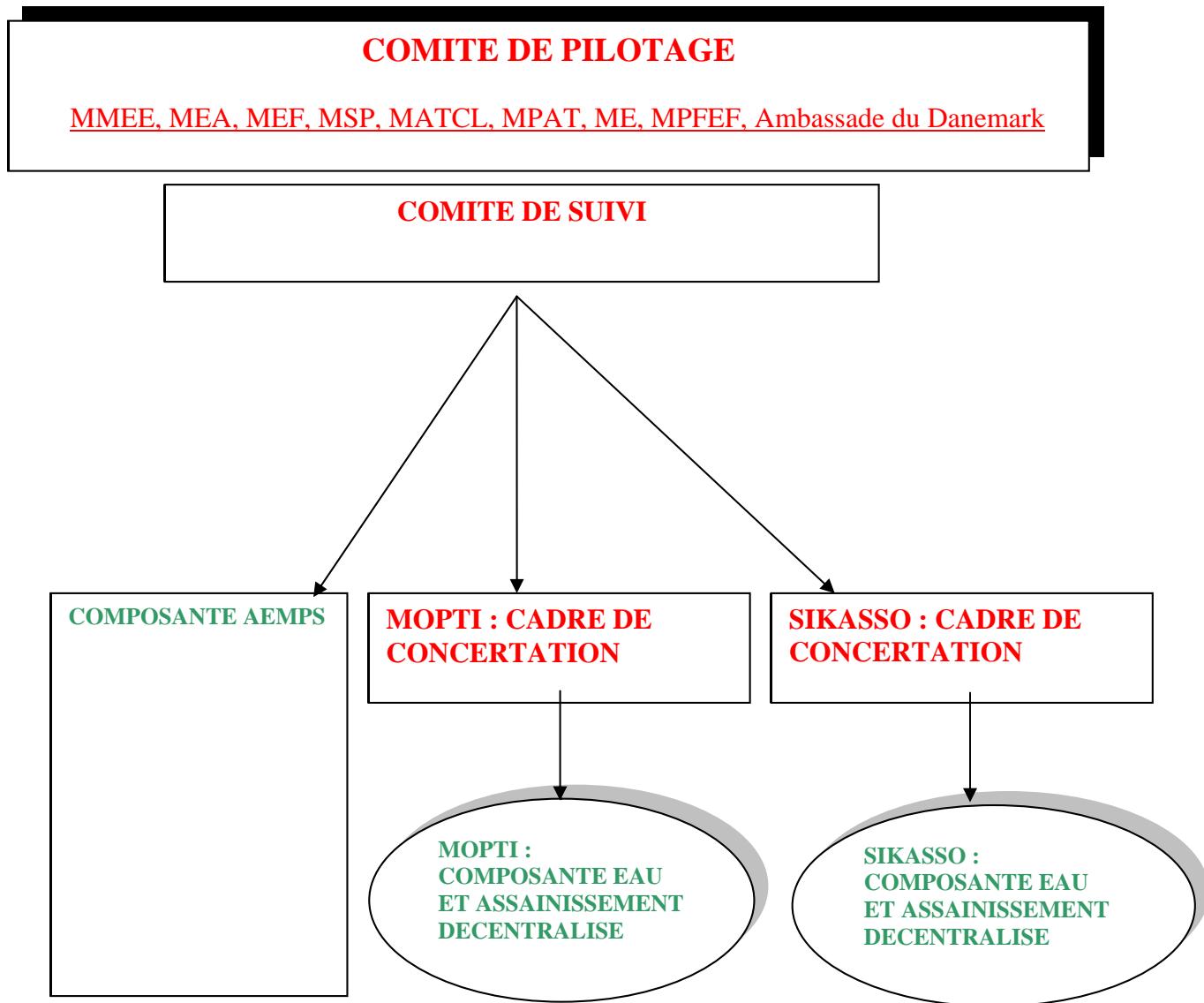
#### SITUATION DES PROJETS EN COURS D'EXECUTION FIN 2005

INTITULE DES PROJETS	BAILLEURS DE FONDS	MONTANT	OBJECTIF	ZONE D'INTERVENTION	NMBRE D'OUVRAGES	POP. A DES-SER-VIR
Alimentation en eau potable des centres semi- urbains et ruraux des cercles de Nioro et Diéma	France (AFD)	4 225 000 000	- AEP dans 21 centres - Mesures accompagnement	1ere région	21 nouveaux AEP, - 137 à réhabiliter	
Alimentation en eau potable et assainissement de fana et des centres semi-urbains du sud Mali	AFD	9 900 000 €	Amélioration de conditions de vie des populations de Fana Ville et des centres ruraux et semi-urbains de Sikasso	Régions de Koulikoro et de Sikasso		
Mobilisation des ressources en eau et d'outils pour le développement des systèmes d'alimentation en eau potable des centres semi-urbains et ruraux en 1ère Région et réalisation d'adduction d'eau potable	RFA (KFW)  Mali	7 043 000 000  15 715 000 000	Etudes socio-démograp. Etudes et travaux hydrgéolog. Orthophoto. (AFD) Etudes et travaux AEP	1ièr e région		
PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PRS II)	8ème FED: 6 421 163 073  Budget National: 191 539 444  Bénéficiaires : 235 488 563	6 848 191 080 F CFA	- mise en place de dispositifs institutionnels pour la gestion du service de l'eau ; -Optimisation des équipements sur une partie des 151 systèmes réalisés ; - Installation de 55 nouveaux systèmes AEP alimentés; - Cofinancement de formations spécifiques	Régions : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti	55 AEP nouveaux 173 AEP à réhabiliter	430 000 hbts

Projet développement de l'Agriculture dans la Zone de Kangaba	88% BID 12% Gouv. Mali	5,84 milliards	-Travaux de construction de 10 petits barrages, -Aménagement de 416 ha, -Construction de 10 pistes rurales de 46 km, -Construction de 7 écoles de 36 classes, 6 centres de santé, 15 forages, 2 puits et d'une base pour	Kati et Kangaba	10 petits barrages 416 ha à aménager 7 écoles à construire 15 nouveaux forages 2 nouveaux puits	650 000 hbts
Construction de petits barrages le long de la frontière avec la Mauritanie. Cercles de Kayes, Yélimané, Nioro du Sahel	BADEA GM	7 milliards	Construction de 20 petits barrages, et des infrastructures d'accompagnement dans la Région de Kayess	Kayes, Yélimané et Nioro du Sahel		
Projet « Entretien du chenal Navigable du fleuve Niger »	Budget National (Fonds PPTE	225 millions	Protection des berges du fleuve Niger sur 600 m entre le Canoë Club et Im.UATT ( phase I)  Protection des berges du fleuve Niger sur 600 m entre l'Immeuble UATT et le PONT FAHD ( phase II)	Bamako	Murs de protection des berges Remblais Aménagement d'espace vert	Environ 2 000 000 hbts
Plan d'aménagement des berges du fleuve Niger à Bamako.	Budget National (Fonds PPTE		Etudes d'avant projet détaillé et DAO pour les travaux de protection des berges	Bamako		
Hydraulique villageoise et pastorale en 3ème Région	BADEA MALI	4 140 000 000	200 forages de reconnaissance 150 puits citerne Etudes contrôle travaux des travaux de forages et de puits	Sikasso		
Hydraulique villageoise et pastorale Phase III	FKDEA Fonds Koweïtien	7 050 500 300	233 forages dont 147 positifs 147 puits citerne Réhabilitation de 106 puits traditionnels Appui institutionnel	Régions de Kayes, Koulikoro, Tombouctou, Gao et Kidal	233 forages dont 147 positifs 147 puits citerne Réhabilitation de 106 puits traditionnels	845 000 hbts
Hydraulique Villageoise dans les régions de Kayes, Ségou et Mopti	JICA	8.958.000.000	233 forages positifs équipés de PMH et 3 systèmes de mini-adduction d'eau potable	Région de Kayes, Ségou et Mopti		
Projet de Développement	BID	5.308.760.000	- Construction et équipement de 72	Régions de Mopti et		

Rural dans les régions de Mopti et Tombouctou	Budget National	796.314.000	salles de classe, de 8 centres de santé et équipement d'un bloc opératoire - Réalisation de 107 KM de piste rurale - Réalisation de 10 périmètres maraîchers, de 40 puits villageois, de 10 forages équipés de PMH dans les centres de santé et 20 forages maraîchers.	Tombouctou		
Renforcement des capacités du Laboratoire de la Qualité des Eaux de la Direction Nationale de l'Hydraulique	Fonds PPTE	125 000 000	Renforcement des capacités du Laboratoire qualité des eaux	Bamako		
« Gestion des Ressources en Eau du Niger Supérieur » GIRENS	Pays-Bas Etats bénéficiaires	1 430 000 000	Contribution au développement durable dans le bassin du Niger supérieur et à la lutte contre la pauvreté dans un cadre sous- régional			
Composante AEPA/PNIR	Banque Mondiale	25 000 000 dollars	1 - tester la stratégie nationale de l'AEPA adoptée en mars 2000, à travers : - la réalisation et réhabilitation de forages ; - la réalisation des AES ;	Kayes , Koulikoro, Sikasso et Ségou	- 775 forages équipés de PMH ; - 25 forages équipés de AES ; - 800 PMH à réhabiliter ; - 500 puits à réhabiliter, - 150 latrines de démonstration.	
Programme d'alimentation en eau potable et assainissement	BAD	16,05 millions d'UC, soit environ USD 22 millions dont env. 4 mill d'UC par le Gouv. du Mali, les communes et les bénéficiaires		Les régions de Gao et de Kidal		

## Annexe 5 Organigramme du PASEPARE



## Annexe 6 Description de poste du conseiller technique de la DNH

### Profil

Le conseiller technique (CT) doit avoir une formation supérieure en sciences sociales, politiques, techniques ou économiques.

Il /elle a une expérience prouvée dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable ou en gestion des ressources en eau dans les pays en voie de développement.

Il serait souhaitable si le candidat dispose plus spécifiquement d'une expérience dans le développement institutionnel en matière de planification sectorielle, réforme institutionnelle et/ou de suivi/évaluation des activités hydrauliques.

Il/elle a une expérience d'au moins 5 ans en matière de gestion de projet/programmes à travers des postes similaires dans des projets/programmes.

Il/elle est apte à travailler comme conseiller dans une équipe pluridisciplinaire comprenant du personnel national et international, dispose de qualifications personnelles de communication et de collaboration et il/elle est capable d'obtenir des résultats en motivant son équipe de travail.

Il/elle a une très bonne maîtrise du français écrit et oral.

### Responsabilités

La gestion de la composante « Appui à l'Elaboration et la Mise en œuvre des Politiques et Stratégies Nationales en matière d'Eau et d'Assainissement » (AEMPS) relève de la DNH et l'exécution de la composante implique plusieurs partenaires clefs. Le CT est un expert en planification et coordination qui appuiera la DNH dans le cadre de la composante. Le rôle du CT est d'une façon générale de :

1. Appuyer la DNH dans le développement d'une approche programmatique pour le secteur
2. Appuyer la DNH dans la préparation d'un renforcement des Directions Régionales de l'Hydraulique et de l'Energie
3. Appuyer la DNH et ses partenaires dans la gestion, l'exécution et la coordination des activités de la composante

Plus spécifiquement, le CT sera chargé d'assister la DNH par rapport à :

- La définition des analyses/études à mener et des outils à développer dans la perspective de doter le secteur d'un programme national (PROSEA), d'un budget programme par objectif et d'un CDMT
- Le suivi et de l'assurance qualité de ces activités et la mise à jour de la feuille de route y relative
- L'organisation des revues sectorielles annuelles du PROSEA

- La définition, la mise en œuvre et le suivi des activités visant à renforcer les DRHE, notamment la mise à disposition d'un budget de fonctionnement adéquat, la formation des DRHE, etc.
- Appui à l'élaboration des procédures administratives et financières des deux composantes du PASEPARE
- Elaboration de programmes de travail annuels, des budgets y correspondants du et des rapports de suivi du PASEPARE
- La coordination des activités de la composante par rapport aux appuis d'autres PTF
- Appui à la définition des besoins en assistance technique ponctuelle, à l'élaboration des termes de référence pour chaque mission et à l'assurance qualité des rapports des consultants. Il est toutefois entendu que l'assistance technique ponctuelle (nationale et internationale) relèvera de la responsabilité de la DNH et des responsables des différents volets de la composante.

### **Lieu d'affectation**

Le CT sera placé au sein de la DNH du MMEE à Bamako et travaillera sous la responsabilité du directeur national de la DNH. Son homologue dans le travail quotidien sera le chef du Centre de Documentation et d'Informatique.

Le conseiller disposera d'un véhicule de service et d'un budget de fonctionnement.

### **Durée du contrat**

Jusqu'à la fin de la première phase en 2009.

## Annexe 7 Assistance Technique

1. Un appel d'offre sera lancé pour le contrat d'AT pour la composante « Eau et Assainissement Décentralisé » :

<b>Contrat d'AT pour la composante « Eau et Assainissement Décentralisé »</b>	<b>HM Int.</b>	<b>HM Nat.</b>
Un consultant international longue terme (27 mois) à Mopti et un consultant national longue terme (30 mois) à Sikasso	27	30
<i>Objectif 1 (Approvisionnement en eau potable):</i>		
Expertise en professionnalisation de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages	3	
Expertise en planification décentralisée	2	5
<i>Objectif 2 (Hygiène et Assainissement)</i>		
Expertise en assainissement	5	5
<i>Objectif 3 de la composante EAD (Renforcement des capacités, y compris la GIRE)</i>		
Expertise en renforcement des communes		8
Expertise en GIRE (hydrogéologie, base de données, SIG, suivi, systèmes de transfert)	3	15
<b>AT long terme</b>	<b>27</b>	<b>30</b>
<b>AT ponctuelle</b>	<b>13</b>	<b>33</b>

L'assistance technique à fournir par un bureau d'études international, éventuellement en collaboration avec un bureau d'études malien, sera recrutée par Danida, la DNH et la DRACPN conjointement. Le contrat de l'assistance technique sera géré directement par l'Ambassade du Danemark à Bamako en étroite concertation avec les partenaires maliens.

2. L'autre type de contrat concerne l'AT ponctuelle internationale et nationale prévue pour l'appui aux activités liées à la composante « Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement ».

<b>Contrats d'AT de courte durée</b>	<b>HM Int.</b>	<b>HM Nat.</b>
<i>Objectif 1 (Fonctions régaliennes/déconcentration)</i>		
Expertise en organisation	2	3
Expertise en déconcentration	2	5
<i>Objectif 2 (PROSEA et approche programmatique)</i>		
Expertise en approche programmatique	4	5
<i>Objectif 3 (Déconcentration et décentralisation)</i>		
Expertise en décentralisation	1	5
Expertise en gestion déléguée	1	3
<i>Objectif 4 (GIRE)</i>		
Expertise en GIRE	3	7
Expertise en systèmes de suivi (régions)	3	6
<i>Objectif 5 (Création d'outils – assainissement)</i>		
Expertise en assainissement et formulation de stratégies nationales	2	6
Expertise en développement des latrines types à faible coût et des matériaux modernes d'animation et d'éducation à l'hygiène (ingénieurs sanitaires et experts en communication, sociologie et santé publique)	4	17
<i>Objectif 6 (Egalité des sexes)</i>		
Expertise en égalité des sexes		9,5
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>66,5</b>

Cette AT sera recrutée à fur et à mesure en fonction des besoins et de l'appui donné par d'autres PTF. La DNH et la DRACPN avec l'assistance du conseiller technique recruteront et gérera cette AT sur la base des contrats types de Danida pour les consultations de courte durée (contrats KR).